

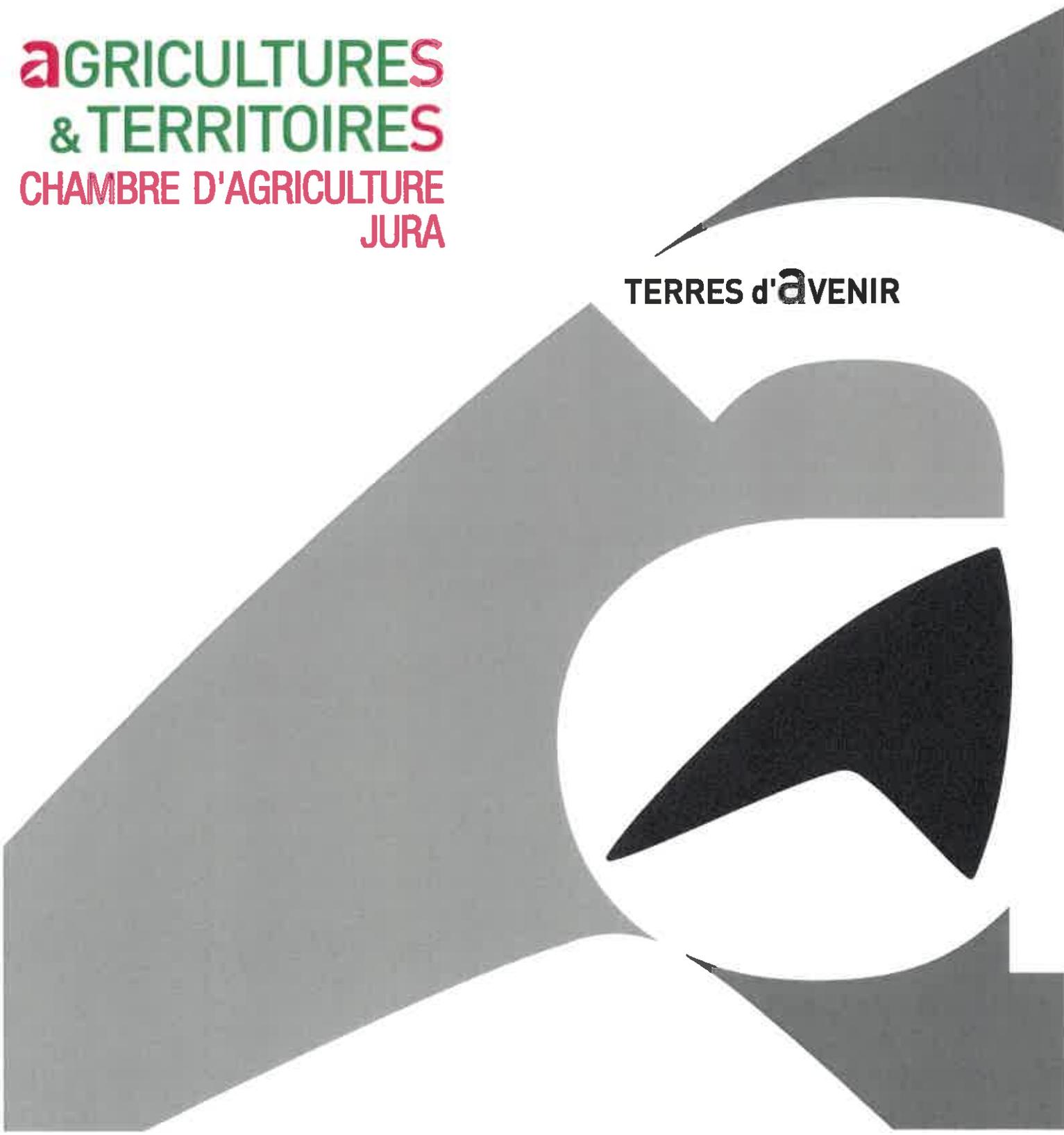
# Procès - verbal

## SESSION

Lons le Saunier  
29 novembre 2019

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le vendredi 29 novembre 2019, au siège, à Lons le Saunier.

## **Présents**

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,  
Monsieur Alpy Jean-Baptiste  
Madame Bailly Isabelle  
Monsieur Bongain Cédric  
Monsieur Bourgeois Patrick  
Monsieur Buchet Christophe  
Monsieur Camuset Alexandre  
Monsieur Druot Eric  
Monsieur Duquet Vincent  
Monsieur Ferreux Emmanuel  
Monsieur Gérard Christian  
Madame Grossiord Elise  
Monsieur Guillot Rémy  
Monsieur Lavrut François  
Monsieur Louis Jacques  
Madame Michaud Sylvie  
Monsieur Moyne Gilbert  
Madame Patenat Marielle  
Madame Poncet Lucie  
Monsieur Rizzi Emmanuel  
Monsieur Salve Nicolas  
Monsieur Vuitton Patrick

## **Excusés ou absents**

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,  
Monsieur Bailly Franck  
Madame Banderler Yevgeniya  
Monsieur Blondeau Olivier  
Monsieur Bouillet Mathias  
Madame Duc Carmel  
Monsieur Gros Jean-Pierre  
Monsieur Jouffroy Jean  
Monsieur Mougeot Patrick  
Monsieur Perrod Emmanuel  
Monsieur Perrodin Nicolas  
Monsieur Perrot Frédéric  
Monsieur Poncet Sylvain  
Monsieur Schouwey Emmanuel  
Monsieur Socie Yves

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Accueil .....                                                                                                                                                 | 4  |
| Adoption du procès-verbal de la session du 14 mars 2019 .....                                                                                                 | 5  |
| Décision modificative budget 2019, délibération sur non-valeurs, adoption du budget initial 2020, des tarifs 2020 et des délibérations budgétaires-comptables | 6  |
| Sujet d'actualité : « la transition énergétique en agriculture » avec les témoignages d'agriculteurs jurassiens .....                                         | 22 |
| Discours d'actualité de M. François Lavrut, président .....                                                                                                   | 39 |
| Débat avec la salle .....                                                                                                                                     | 44 |
| Clôture par Monsieur Richard Vignon, préfet du Jura .....                                                                                                     | 64 |

# Accueil

## **Monsieur François Lavrut**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous invite à prendre place afin que nous puissions démarrer notre session.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont présents et tout particulièrement, Mesdames Danielle Brulebois, notre députée, et Ferrari, Conseillère régionale, mes deux collègues, Michel Chamouton et Jean-Pierre Parizon des Chambres de commerce et d'industrie et Chambre de métiers et de l'artisanat, la Banque de France, Monsieur Iemmolo, DDT<sup>1</sup>. Le préfet nous rejoindra vers 11 heures.

J'ai les excuses de certains parlementaires qui nous suivent au quotidien lorsque nous avons des dossiers à faire remonter, que ce soit députés ou sénateurs, ainsi que du président du Conseil général et de son vice-président chargé de l'agriculture puisqu'ils sont *a priori* tous au pont de Chamblay.

Merci également au responsable du service agricole du Conseil départemental pour sa présence.

Merci à vous, Mesdames, Messieurs.

Le quorum est atteint. À ma droite, se trouve Alain Maire-Amlot, que je vous présenterai officiellement tout à l'heure. Il a pris les fonctions de directeur de la Chambre d'agriculture à compter du 1er septembre 2020.

---

<sup>1</sup> Directeur départemental des territoires

# Adoption du procès-verbal de la session du 14 mars 2019

## **Monsieur François Lavrut**

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la session du 14 mars dernier et dont le compte rendu a été mis en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture le 13 novembre 2019.

Par rapport à l'approbation de ce procès-verbal, avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merçi à vous.

## **VOTE : 0 contre et 0 abstention Le procès-verbal de la session du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité**

Cette session sera largement budgétaire, avec une décision modificative du budget 2019 que nous verrons en premier, ensuite le budget 2020, l'exécution du budget, nous aurons quelques mises en non-valeur.

Comme Monsieur le préfet arrivera vers 11 heures, je lirai mon discours d'actualité à ce moment-là. Le thème que nous aborderons aujourd'hui sera la transition énergétique des exploitations. Il était prévu trois témoignages, un de la Chambre d'agriculture sur l'action qu'elle conduit, un sur le méthaniseur de Rahon et un sur un projet photovoltaïque. L'agriculteur qui, collectivement, suit ce projet photovoltaïque a eu un accident hier et je ne sais pas comment les services se sont organisés, mais la présentation sera assurée ! Le discours d'actualité aura donc lieu après les comptes budgétaires.

# Décision modificative budget 2019, délibération sur non-valeurs, adoption du budget initial 2020, des tarifs 2020 et des délibérations budgétaires-comptables

## **Monsieur François Lavrut**

Je vous propose de démarrer par la décision modificative du budget 2019. Je laisse la parole au directeur.

## **Monsieur Alain Maire-Amiot**

Merci président. On va aborder tous les sujets de la partie budgétaire et, en premier lieu, la modification du budget qui n'entraîne pas de modification du résultat. Ce sont surtout et principalement des réaffectations de comptes, donc de compte à compte et des changements d'affectation comptable, ce qui aura une petite répercussion sur le fonds de roulement. Vous avez les documents, je ne vais donc pas rentrer dans le détail, à moins que vous ayez des demandes d'explication ? Je dois vous préciser que ces réaffectations concernent le compte épargne temps qui était en provision, que l'on passe -avec une obligation- en charges à payer. Ce qui n'aura pas d'incidence sur le résultat, mais qui en provoquera sur le fonds de roulement, avec - 91 000 €. On a aussi le plan de formation qui va changer de compte. Là, on essaie d'avoir une harmonisation, notamment avec l'ensemble des comptes au niveau du réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, donc avec des modifications à ce niveau-là. On a également des prestations extérieures qui avaient été mises sur le budget BI 2019 qui sont transformées en subventions obligatoires. Cette décision avait été prise l'an dernier. C'étaient des subventions non-obligatoires qui étaient traditionnellement dans le budget. Suite à la décision qui avait été prise l'an dernier, cela avait été mis en prestation. Pour ce modificatif, nous les réaffectons en subventions non obligatoires. Puis les charges informatiques, qu'on avait mises en budget initial au niveau du CPR<sup>2</sup>, sont passées en cours d'année sur des charges afférentes à l'APCA<sup>3</sup> puisque ce service rejoint l'équipe de l'APCA. On les réaffecte donc bien sûr dans ce budget modificatif. Et puis quelques charges salariales sont transférées sur un compte de charges en intérim ou de mise à disposition. Voilà pour l'essentiel. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat de ce budget modificatif. On reste à - 159 413 €. Par contre, la diminution prévisionnelle du fonds de roulement passe de -236 679 à -327 679 €.

---

<sup>2</sup> Centre de prestations régionalisées

<sup>3</sup> Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Voilà pour la partie « modificatif ».

En ce qui concerne l'exécution du budget, on a quelques non-valeurs qui sont à approuver. Cela concerne -sur proposition de l'agent comptable- l'inscription en non-valeur de 8 dossiers qui représentent une somme de 1 633,40 € pour l'exécution du budget. Pour mémoire, ce sont 4 dossiers à moins de 1 €, donc des reliquats, 2 dossiers PAC<sup>4</sup>, 1 dossier Installation et 1 dossier de conseil juridique, qui sont irrécouvrables. La demande est donc faite pour les passer en non-valeur. Il y a un vote à faire à ce niveau-là.

## Information Décision Modificative n°1 budget 2019

Adoptée par le Bureau du 14 10 2019

Le tableau détaillé ainsi que la note explicative ont été envoyés aux élus.  
En synthèse, il s'agit de :

- réaffectations de comptes à comptes permettant de régler des factures
- changements dans l'affectation comptables de certaines écritures

Ces modifications sont sans impact sur le résultat, il reste à - 159 413 €.  
Le fonds de roulement prévisionnel est par contre impacté et sa diminution passe de - 236 679 à - 327 679 €

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

## VOTE soumis à l'assemblée

- Approbation de la proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-valeurs 8 dossiers pour 1633,40 € sur l'exécution du budget 2019

(4 dossiers à moins de 1€ de reliquat chacun, 2 dossiers PAC, 1 dossier installation, 1 dossier conseil juridique - ces 4 derniers dossiers étant irrécouvrables)

Couleurs des cartons  
de vote :  
Vert = Pour  
Blanc = Abstention  
Rouge = Contre

Membres élus : 35  
Quorum : 18  
Membres présents : 21  
Votes contre : 0  
Votes abstention : 0  
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

### Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques sur les deux points qui viennent d'être abordés ?

<sup>4</sup> Politique agricole commune

Sur les non-valeurs, un vote est obligatoire. Par rapport à ce qu'a présenté Alain Maire-Amiot, qui est contre ces non-valeurs ? Qui s'abstient ?

## **VOTE : 0 contre et 0 abstention** **La délibération concernant les non-valeurs** **est adoptée à l'unanimité**

**Monsieur François Lavrut**

Je te propose Alain (Maire-Amiot) de passer au budget Initial 2020.

**Monsieur Alain Maire-Amiot**

### **Budget Initial 2020** **Éléments essentiels**

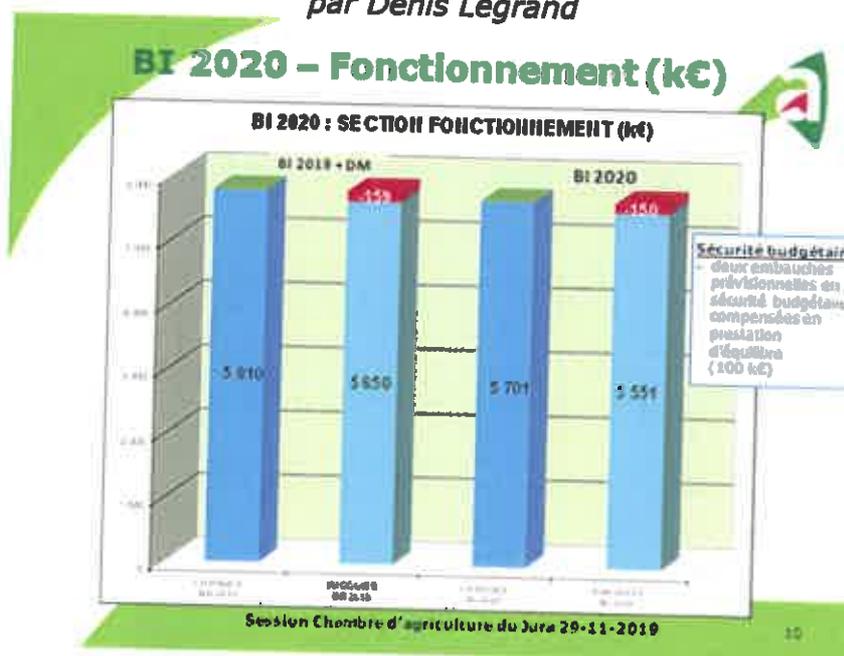
- Prise en compte de la projection d'exécution du budget 2019
- Charges liées aux fonctions supports intégrées mais discussions toujours en cours pour modalités de répartition
- Masse salariale stable avec 50,8 etp (dont 2 etp prévisionnels avec recettes d'équilibre)
- Recettes de prestations en baisse, prudence sur les collectivités avec les élections à venir et les retards possibles dans les dossiers, baisse des loyers suite aux départs d'EVA Jura et du GDS...
- Recettes de conventions en hausse et optimisées
- **Résultat budgétaire déficitaire à - 150 k€**
- Programme d'investissements important (364 k€), rénovation locaux (« forêt », accueil ...) avant de relouer, autres investissements de long terme, le tout sans emprunt

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

Je vais vous faire une présentation rapide des grandes lignes et je laisserai la parole à Denis Legrand pour le détail. Vous avez eu tous les documents dans un courrier qui vous a été envoyé en amont de la session. Sur la partie budget Initial, nous avons monté ce budget en prenant en compte la projection de 2019. On est resté sur la même logique. Pour l'essentiel, les charges liées aux fonctions supports ont été transférées soit à la Chambre régionale, soit à l'APCA, c'est-à-dire la partie comptabilité, la partie ressources humaines, la partie Informatique, la partie achats. Ces charges qui sont sur ces fonctions supports nous sont refacturées au cours de l'exercice et il y a encore des discussions en cours sur la clé de répartition. On est parti sur la base de 2019 car on peut imaginer que ce sera assez proche et conforme à ce qui a été présenté au budget Initial 2020 de la Chambre régionale, l'essentiel étant sur des fonctions supports avec une facture qui va revenir à la Chambre régionale. En ce qui concerne la masse salariale, on est stable pour cet exercice. On a affecté 2 ETP prévisionnels avec des recettes équivalentes pour, éventuellement, en cas de sécurité, s'il y avait nécessité en cours d'année, pouvoir honorer des embauches au sein de la Chambre d'agriculture. Voilà pour la partie masse salariale. Ensuite, en recettes, il faut distinguer la partie « conventions » de la partie « prestations ».

Ce qui est constaté, au niveau des prestations, c'est qu'on est toujours sur une logique de recherche de nouvelles prestations, que ce soit auprès du public agriculteurs ou du public collectivités. Pour autant, on a été relativement prudent pour cette année concernant les prestations envers les collectivités. L'année 2020 est une année électorale et il peut quelquefois être difficile de faire prendre des décisions au niveau des collectivités. Il faut attendre le nouveau mandat. Nous avons donc été prudents sur cette partie-là. Nous avons ensuite la baisse des loyers et des charges afférentes suite au départ d'EVA Jura et du GDS<sup>5</sup> qui partent sur le site de Crançot. Il y a là des baisses qui correspondent à peu près à 30 000 €. Nous avons donc, globalement, des baisses en prestations. En ce qui concerne les recettes, notamment sur les conventions, on est plutôt en hausse avec une optimisation, donc recherche de nouveaux appels à projets. Nous sommes candidats à de nouveaux appels à projets, avec recherche de cofinancements, que ce soit en local avec le Conseil départemental, l'Agence de l'eau, l'ADEME<sup>6</sup> et en région avec le Conseil régional ou l'Etat. À terme, nous aurons un budget déficitaire de -150 000 € qui vous sera présenté. On verra la comparaison avec l'année précédente. Par contre, il y aura un fort investissement pour l'année 2020, avec un programme d'investissement qui concerne notamment la rénovation de locaux. Avec le départ d'EVA Jura et du GDS qui libèrent une vingtaine de bureaux, on a prévu de réhabiliter certains locaux, notamment ce qu'on appelle les locaux « forêt » où on retrouve la forêt, Solidarité paysans et les CUMA. Il y a vraiment nécessité de les réhabiliter. On a aussi la partie accueil où nous avons des soucis sur la toiture ; nous avons donc l'intention de rénover cette partie accueil. Voilà pour les investissements les plus importants. Le tout se fera sans emprunt. On va utiliser notre fonds de roulement pour financer ces différents travaux. Il y a donc toute une démarche actuelle sur cette rénovation. Je laisse maintenant la parole à Denis Legrand pour le détail.

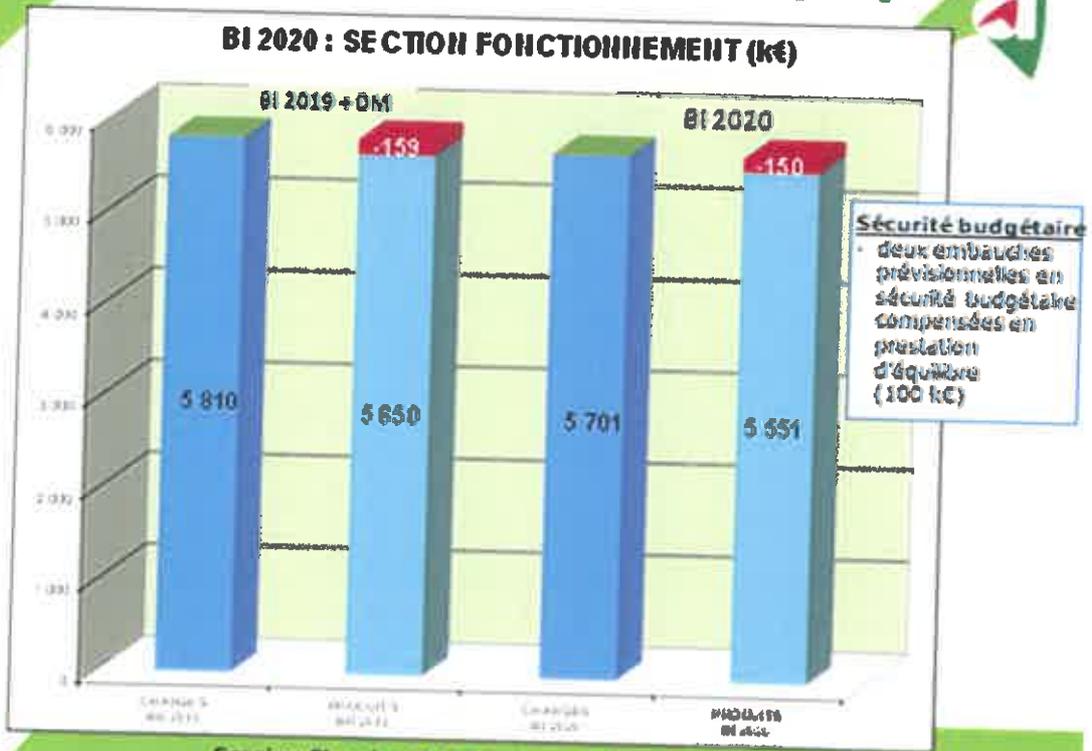
*Présentation du diaporama (ci-dessous) et de la note d'analyse (voir en annexe) par Denis Legrand*



<sup>5</sup> Groupement de défense sanitaire

<sup>6</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

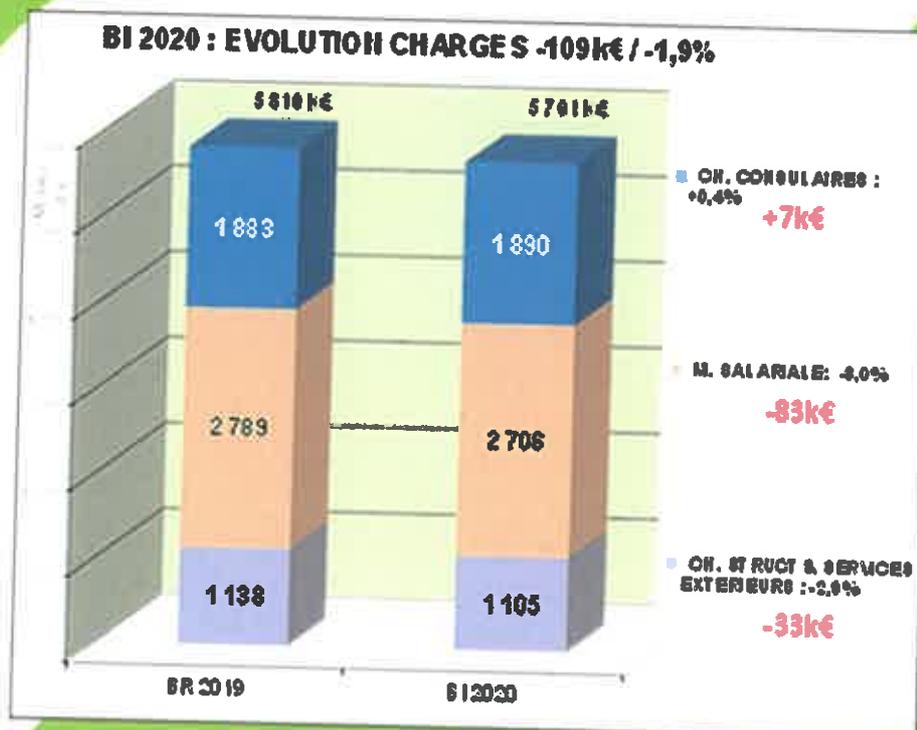
## BI 2020 – Fonctionnement (k€)



Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

10

## BI 2020 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

13

# Budget initial 2020

## Fonctionnement - Produits

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

14

### Budget initial 2020 - investissements

| Chapitre                       | BI 2019        | Projection 2019 | BI 2020        |
|--------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Rbt Capital emprunts           | 49 026         | 49 026          | 42 850         |
| Investissements immatériels    | 0              | 0               | 2 500          |
| Logiciels                      | 5 000          | 0               | 2 500          |
| Bâtiment                       | 30 500         | 0               | 40 000         |
| Aménagements immeubles         | 78 240         | 74 370          | 210 000        |
| Acquisition matériels          | 4 000          | 2 468           | 35 500         |
| Acquisition véhicule:          | 4 000          | 0               | 4 000          |
| Mat informatique et téléphonie | 0              | 664             | 0              |
| Mobiliers                      | 21 500         | 2 000           | 22 000         |
| Parts sociales                 | 5 000          | 23              | 5 000          |
| Cautionnement                  | 0              | 0               | 0              |
| <b>TOTAUX</b>                  | <b>197 266</b> | <b>128 551</b>  | <b>364 350</b> |

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

16

## Budget Initial 2020 Programmes



Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération n°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par destination et origine (7 programmes)

Les élus ont, dans leur pochette de ce jour, les tableaux de répartition des dépenses et recettes par destination et origine et le résultat avant et après ventilation du programme fonctions supports et affectation de l'impôt

Cela permet d'avoir une vision analytique des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

17

### **Monsieur François Lavrut**

J'ouvre le débat sur la présentation comptable qui vient de vous être faite. Avez-vous des remarques, des interrogations ? Nous sommes à votre disposition.

### **Monsieur Jacques Louis**

Le principe de la non-diminution de l'Impôt foncier est-il acté définitivement par le Parlement ?

### **Madame Danielle Brulebols**

Je pense que vous voulez parler de la taxe sur le foncier non-bâti affectée aux chambres d'agriculture. Effectivement, dans le projet de budget, il était prévu une restriction de 15 % de cette taxe. Dès le mois de juillet, je me suis mobilisée avec des députés de la majorité. Parce que c'est comme à la Chambre d'agriculture, les oppositions se mobilisent, mais pour que ça passe, il faut que la majorité se mobilise également, comme dans toutes les assemblées démocratiques. Dès le mois de juillet donc, avec une quarantaine de collègues, nous avons fait un communiqué, nous avons sensibilisé le ministre de l'agriculture, le président de la République suite à la mobilisation -que je salue- des Chambres d'agriculture. Très tôt, le président de la Chambre d'agriculture et son vice-président m'ont alertée sur cette baisse qui allait affecter les chambres d'agriculture. On s'est donc mobilisé très tôt et on est arrivé, tous ensemble, à voter.

Après, le gouvernement a bien compris que la mobilisation était forte et que ce n'était pas une bonne mesure que de diminuer les moyens des chambres d'agriculture alors qu'on leur demande beaucoup en ce moment pour répondre à tous les défis environnementaux, climatiques et économiques que nous devons affronter. Le gouvernement a reculé et c'est voté ; cette taxe ne sera pas diminuée, elle reste au même niveau. Par contre, dans tous les courriers que vous m'avez envoyés, je n'ai jamais su –ou alors je vous prie de m'excuser si j'ai manqué d'attention– la perte que cela aurait représenté, en fonctionnement pour le Jura, si cette mesure avait été appliquée.

**Monsieur François Lavrut**

Pour le Jura, en impôt global, c'était 400 000 € en gros, mais comme on reverse des cotisations à la forêt, à l'APCA, à la Chambre régionale, en gros cela représente la moitié, soit 200 000 €.

**Madame Danielle Brulebois**

C'est 200 000 € de pertes pour l'agriculture ?

**Monsieur François Lavrut**

Non, c'est plus. C'est 400 000 € d'impôts, mais ce sont 200 000 € qui auraient impacté directement le budget de la Chambre d'agriculture du Jura.

**Madame Danielle Brulebois**

D'accord, sachant qu'il y a aussi la forêt. Pour cette année, il n'y a donc pas de souci, mais comptez sur notre mobilisation pour l'année prochaine, si le sujet devait revenir dans l'actualité.

**Monsieur François Lavrut**

Comme l'a expliqué Madame la députée, le gouvernement a reculé suite à la mobilisation de bon nombre d'acteurs, surtout les parlementaires. Nous avons également sollicité Monsieur le préfet, mais j'en reparlerai dans mon allocution. J'étais à l'APCA hier : le gouvernement va nous demander un contrat d'objectifs, donc une remise en cause de la gouvernance des chambres d'agriculture. Ils ont dit : « banco, on maintient le budget, mais concernant le cadrage des actions que vous devrez conduire, ce ne sera plus sur une obligation de moyens mais sur une obligation de résultats par rapport à un contrat d'objectifs ». Hier, le ministre était sur cette logique.

**Madame Danielle Brulebois**

Le ministre a reçu les agriculteurs qui sont venus manifester à Paris mercredi, d'ailleurs à juste titre. Mais le gouvernement ne peut pas reculer sans demander quelque chose en contrepartie. Je ne sais pas si vous comprenez, mais à partir du moment où il redonne, il demande quelque chose. Et effectivement, en concertation avec les agriculteurs, face aux problèmes qui les assaillent, il faudra travailler ensemble et réfléchir pour voir comment on va pouvoir maintenir nos agriculteurs, notre agriculture telle qu'on la connaît dans le Jura face aux changements climatiques, face aux exigences environnementales et face à la concurrence internationale.

**Monsieur François Lavrut**

Merci. Y a-t-il d'autres remarques vis-à-vis de la présentation du budget ?

Sur les investissements, je vais ajouter quelques mots. Il y a tout de même beaucoup de projets qui ont été repoussés d'année en année, dont le hall d'entrée qui était déjà prévu en 2018. On l'a repoussé en 2019 et il est repoussé en 2020. Ce n'est pas parce que ce projet est inscrit qu'il sera réalisé avant la fin d'année. Ce qui nous a fait réagir, c'est que le hall d'entrée a toujours besoin d'être refait. Nous avons l'opportunité de pouvoir libérer quelque temps les locaux au-dessus de cette salle qui sont très vétustes. Il y a obligation de refaire. L'idée est de profiter du départ d'EVA Jura (ancien Contrôle laitier) et du GDS, ce qui va libérer des bureaux. On déplacera les personnes qui sont à l'étage dans ces locaux devenus vacants pour pouvoir rénover ici. On profite de l'opportunité de ce départ, donc avec des locaux vides un moment, pour pouvoir rénover. Derrière, il nous faudra retrouver une solution de location.

**Madame Jacqueline Ferrari**

Je veux simplement signaler que le budget de la Région est augmenté de 50% en ce qui concerne l'agriculture. On passe de 10 millions à 15 millions. Je voulais en profiter pour le signaler et je parlerai de la transition écologique tout à l'heure.

**Monsieur François Lavrut**

On aime mieux quand c'est dans ce sens-là ! Merci. Je vous propose de passer aux votes de l'assemblée. Concernant l'approbation du budget Initial 2020, de toutes ses composantes et des tarifs 2020, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**Le budget initial 2020 ainsi que toutes ses composantes et les tarifs 2020 sont adoptés à l'unanimité**

Concernant le deuxième vote, c'est quelque chose que l'on a coutume de faire, que l'on a fait sur le budget modificatif 2019. Lors de la présentation du budget, vous avez vu qu'il y avait deux ETP<sup>7</sup> en charges et en recettes qui nous donnent de la sécurité s'il y a besoin d'avoir de la souplesse. Après, c'est bien souvent par rapport à l'agent comptable ou par rapport à un problème comptable qu'on est obligé de changer de ligne en cours d'année. Cela évite d'avoir à réunir la session avec son obligation de quorum pour une modification, bien souvent, de ligne. Sur ce sujet, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**Les membres de la session donnent pouvoir aux membres du bureau de la Chambre d'agriculture de se prononcer en lieu et place sur toute modification du budget, proposée par le président, pendant l'intervalle des sessions**

Le troisième vote concerne une délibération relative aux baux et location d'immeuble (lecture est donnée par Monsieur François Lavrut).

---

<sup>7</sup> Equivalents temps plein

Les documents relatifs à cette délibération vous ont été transmis en amont. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

## DELIBERATION

relative aux baux et locations d'immeuble

### • La Session

- Valide les locations de bureaux en propriété de la Chambre d'agriculture du Jura au profit d'organismes (voir liste dans la délibération dans le dossier des élus - 1 ajout par rapport à l'envoi préalable - coforêt à Champagnole)
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces locations dans le respect de la délibération n°5-2019

Couleurs des cartons de vote :  
vert = Pour  
Blanc = Abstention  
Rouge = Contre

Membres élus : 35  
Quorum : 18  
Membres présents : 21  
Votes contre : 0  
Votes abstention : 0  
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

21

## VOTE : 0 contre et 0 abstention

### Les membres de la session adoptent à l'unanimité la délibération relative aux baux et location d'immeuble

#### Monsieur Denis Legrand

Il nous faut valider la procédure de gestion des Immobilisations Inscrites au budget 2020. Sont considérés comme immobilisations et imputés à ce titre à l'actif du bilan les biens meubles acquis d'une valeur supérieure à 500 €.

## DELIBERATION

relative aux immobilisation  
inscrites au BI 2020

### • La Session

Adopte la procédure de gestion des immobilisations inscrites au BI2020 :

- Sont considérés comme immobilisations et imputés à ce titre à l'actif du bilan les biens meubles acquis d'une valeur supérieure à 500 €
- Les durées d'amortissement des biens sont définies selon la nature de l'immobilisation (voir tableau dans la note de l'envoi préalable)
- Les biens hors d'usage sont sortis de l'actif chaque année au vu d'un état nominatif établi par l'agent comptable et visé de l'ordonnateur.

Couleurs des cartons de vote :  
Vert = Pour  
Blanc = Abstention  
Rouge = Contre

Membres élus : 35  
Quorum : 18  
Membres présents : 21  
Votes contre : 0  
Votes abstention : 0  
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

22

En dessous, cela fait partie de l'entretien, du fonctionnement, de tout ce que l'on veut mais pas des immobilisations.

- Les durées d'amortissement des biens sont définies selon la nature de l'immobilisation (voir tableau dans la note de l'envoi préalable). Cela va de quelques années à plusieurs dizaines en fonction de la nature de l'immobilisation (un ordinateur ou un bâtiment),
  - Les biens hors d'usage sont sortis de l'actif chaque année au vu d'un état nominatif établi par l'agent comptable et visé de l'ordonnateur. C'est lorsqu'il y a des mises au rebut que nous devons sortir de l'inventaire.
- Il faut procéder au vote de la délibération.

**Monsieur François Lavrut**

Y a-t-il besoin d'un complément d'information suite à la présentation de Denis (Legrand) ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**  
**Les membres de la session adoptent à l'unanimité**  
**la délibération relative aux immobilisations inscrites**  
**au budget initial 2020**

**Monsieur François Lavrut**

Alain (Maire-Amiot), je te laisse expliquer le retour de la Cour des comptes vis-à-vis des agents comptables.

**Monsieur Alain Maire-Amiot**

Nous avons une délibération à prendre par rapport à une demande de remise gracieuse suite à une mise en débet des agents comptables.

**DELIBERATION**  
**relative à la demande de remise**  
**gracieuse des agents comptables**

Le contrôle de la cour des comptes concernant les agents comptables sur les exercices 2013 à 2016 inclus, met en cause des paiements réalisés par les agents comptable, sur le non respect des formes ou des textes applicables.

Toutes les dépenses sont réelles et justifiées du point de vue de l'ordonnateur.

Les agents comptables ont une assurance couvrant ce risque

Ils peuvent demander une remise gracieuse auprès du ministère des finances, sous réserve d'avoir un avis favorable préalable de la Chambre d'agriculture.

Le contrôle de la Cour des comptes a mis en cause le paiement réalisé par les agents comptables, puisque ce sont bien sûr les agents comptables qui font toutes les dépenses, notamment suite au non-respect de forme de textes d'application. Il y avait une interprétation un peu différente.

Cela porte sur des dépenses liées aux frais de déplacements des agents de la Chambre d'agriculture et des élus concernant exclusivement la partie frais d'autoroute, métro, taxis éventuels puisque, globalement, on applique les tarifs négociés, notamment pour les salariés, dans un accord régional. Pour autant, ces frais-là ne sont pas inclus. Il aurait donc fallu prendre une délibération de la Chambre d'agriculture pour que l'agent comptable puisse payer. Les agents comptables utilisaient un texte de la fonction publique et la Cour des comptes n'a pas accepté ce texte. La Cour des comptes demande que les agents comptables paient cette partie-là. Bien sûr, toutes les dépenses sont réelles et justifiées, il faut bien le préciser dans les différents états. Par contre, la Cour des comptes contestant cette interprétation des textes demande à ce qu'il y ait remboursement. La délibération concerne une demande de remise gracieuse auprès du ministère des finances par les agents comptables, sous réserve d'avoir un avis favorable de la session de Chambre d'agriculture. Je ne vais pas vous donner le détail, mais cela concerne trois agents comptables, puisqu'on est sur une période qui va de 2013 à 2016, c'est-à-dire Messieurs Guy Pietriga, Jean-Luc Lavier et Olivier Rémy ici présent, pour une somme de 29 772 €. Il faut une délibération de la Chambre pour donner cet avis favorable.

## DELIBERATION relative à la demande de remise gracieuse des agents comptables



Détail des débits par type et par agent comptable :

|                 | Subvention<br>exceptionnelle | Frais de<br>déplacement<br>des élus | Frais de<br>déplacement<br>des salariés | Total           |
|-----------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|
| Guy Pietriga    |                              | 401,3                               | 4039,81                                 | 4441,11         |
| Jean-Luc Lavier | 1500                         | 188,2                               | 13567,66                                | 16949,66        |
| Olivier Rémy    |                              | 344,2                               | 8037,28                                 | 8381,48         |
| <b>Total</b>    | <b>1500</b>                  | <b>2627,5</b>                       | <b>25644,75</b>                         | <b>29772,25</b> |

Quorum des 2/3 des votes  
Votants : 35  
Présents : 21  
Absents : 14

Membres élus : 35  
Quorum : 18  
Membres présents :  
21 Votes contre : 0  
Votes abstention : 0  
Votes pour : 21

- La Session est sollicitée pour émettre un avis favorable préalable à la demande de remise gracieuse au ministère des finances.

Session Chambre d'agriculture du Jura 29-11-2019

24

### Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques ? Olivier (Rémy), vous voulez dire un mot ?

### Monsieur Olivier Rémy

Oui, je peux apporter quelques précisions à ce qu'a dit Alain (Maire-Amiot). Bonjour à tous. Je suis Olivier Rémy, agent comptable. Je représente aussi mes deux prédécesseurs, puisque nous sommes mis en cause par la Cour des comptes. On sait, lorsqu'on est comptable public, qu'on est justiciable devant la Cour des comptes. Je vous avoue qu'on ne pensait pas être pris sur ce formalisme puisque, comme l'a dit Alain (Maire-Amiot), nous appliquons un texte, un décret de 2006 s'appliquant à la fonction publique d'Etat et aux établissements publics administratifs dont les Chambres d'agriculture font partie. La Cour des comptes nous a opposé un texte spécifique Chambre.

Bien sûr, tous les frais de déplacements ont été payés sur justificatif. Comme l'a dit Alain (Maire-Amiot), c'étaient des frais accessoires, c'est-à-dire péage, parking, train. Ils ont repris tous ces frais de 2013 à 2016 et ils ont estimé qu'on n'aurait pas dû les payer. C'est ce qu'on appelle un débet et un reste à charge pour les agents comptables. Nous sommes bien sûr assurés. Nous ferons donc fonctionner nos assurances, mais comme cela ne porte pas préjudice à la Chambre d'agriculture, on fait une demande de remise gracieuse auprès du ministère des Finances. Pour cela, nous avons besoin d'un avis favorable de la session qui, en fin de compte, nous donne le feu vert pour entamer la démarche. Merci.

**Monsieur François Lavrut**

Ce que je vous propose, s'il n'y a plus de remarque, c'est de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**  
**La délibération relative à la demande de**  
**remise gracieuse des agents comptables**  
**est adoptée à l'unanimité**

*Présentation du diaporama ci-dessous par Denis Legrand*

**Contrôle Interne Comptable (CIC) et**  
**Contrôle Interne Budgétaire (CIB)**



Objectif : Identifier puis maîtriser les risques comptables (qualité des comptes) et budgétaire (soutenabilité budgétaire)

Session 29 - 11 - 2019

28

**Contrôle Interne Comptable (CIC)**



Objectif : Tenue rigoureuse et qualité de la comptabilité selon 9 critères

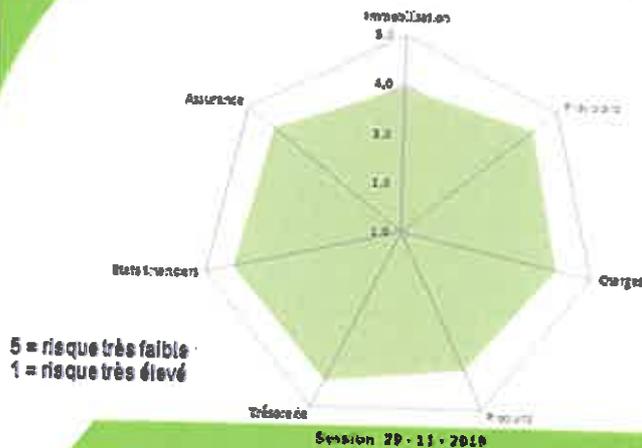
- réalité
- justification
- présentation et bonne information
- sincérité
- exactitude
- exhaustivité
- non compensation
- imputation
- rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice

Session 29 - 11 - 2019

29

## Contrôle Interne Comptable (CIC)

Echelle de maturité des risques comptables et financiers - par cycle



## Contrôle Interne Comptable (CIC) Plan d'action par cycle/processus

| Processus                                    | Risque détecté (élevé <= 3,5pts)                                                                                 | Action                                                                                                                                                                                                                                | Echéance            |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Baux                                         | Absence d'élaboration adaptée en session                                                                         | Procéder à l'adoption d'une délibération en session afin de valider les baux en cours                                                                                                                                                 | Fin 2019 début 2020 |
| Autres immobilisations (que parc immobilier) | Absence d'inventaire physique et de rapprochement avec l'inventaire comptable                                    | Effectuer un inventaire du parc mobilier et mettre en place une procédure rapprochement avec l'inventaire comptable de façon régulière<br>Mettre en place un mode opératoire sur le contrôle de l'inventaire (cotation, planif, etc.) | Fin 2020            |
| Participations                               | Absence de procédure de détection des risques financiers                                                         | Mettre en place une procédure d'alerte basée sur des risques financiers sur les participations                                                                                                                                        | Fin 2020            |
| Recettes                                     | Absence de procédure permettant de vérifier que le prix de vente des prestations couvre le coût de la prestation | Mettre en place d'une procédure de calcul des coûts complets par prestation et de contrôle                                                                                                                                            | Fin 2020            |

Session 29 - 11 - 2019

## Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

**Objectif :** S'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières

Le respect du budget voté s'apprécie selon 3 critères :

- Qualité de la programmation budgétaire initiale
- Suivi de l'exécution
- Soutenabilité

Session 29 - 11 - 2019

## Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

### Priorité 2019:

Lister les processus liés à l'élaboration :

- du budget initial
- du budget rectificatif
- du compte financier

en précisant les dates d'échéances et les acteurs concernés

Voir les tableaux dans le dossier envoyé aux élus

Session 29 - 11 - 2019

11

## Contrôle Interne Comptable (CIC) et Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

### Délibération pour valider

- CIC : plan d'action qui découle de la cartographie des risques
- CIB : tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier

Couleurs des cartons  
de vote :  
Vert = Pour  
Blanc = Abstention  
Rouge = Contre

Membres élus : 35  
Quorum : 18  
Membres présents : 21  
Votes contre : 0  
Votes abstention : 0  
Votes pour : 21

Session 29 - 11 - 2019

12

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Denis (Legrand). C'est très administratif. Est-ce que quelqu'un veut intervenir pour avoir des précisions ? En clair, c'est un contrôle interne pour voir si on est bien dans les clous de la comptabilité publique. S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci à vous.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**  
**La délibération relative aux contrôle interne comptable (CIC) et interne budgétaire (CIB) est adoptée à l'unanimité.**

Ce que je peux vous dire sur le réalisé 2019, c'est que, suite au suivi mensuel que le bureau réalise tous les mois, on analyse poste par poste les rentrées et les sorties de la Chambre d'agriculture. On se trouverait *a priori* en résultat d'exploitation de l'année 2019 à peu près à l'équilibre. Le budget initial était à -159 k€ et nous avons *a priori* de bonnes nouvelles sur les conventions prestations. Nous serions, à 30 000 € près, à peu près à l'équilibre. On attend les chiffres définitifs, mais on se rapprocherait de l'équilibre sur le compte financier 2019 à la sortie. Merci à vous.

# Sujet d'actualité : « la transition énergétique en agriculture » avec les témoignages d'agriculteurs jurassiens

## Monsieur François Lavrut

Je vous propose que nous attendions l'arrivée du préfet à 11 heures pour le discours d'actualité et je vous invite à passer au thème sur la transition énergétique en agriculture, avec les différentes interventions prévues. C'est un sujet qui interroge au niveau de l'agriculture, des agriculteurs et de la société. Des groupes d'agriculteurs se sont constitués au niveau du Jura, que ce soit sur la méthanisation ou sur le photovoltaïque. La Chambre d'agriculture a mis des moyens pour accompagner cette évolution et pouvoir répondre à la demande des agriculteurs et des groupes d'agriculteurs. La présentation qu'on va vous faire sera en 3 temps. Je vous présente les excuses de Monsieur Fabien Lonjarret qui a eu un accident hier et qui devait nous présenter le travail de groupe qu'il a engagé sur le photovoltaïque au niveau du GVA<sup>8</sup> du Val de Seille. Merci à Monsieur Florent Chapelotte, agriculteur à Balaiseaux, d'être présent ce matin pour nous présenter le projet et nous dire comment il l'a vécu en tant que pilote de l'association de méthanisation de Rahon. Jérôme (Lamonica), je vous donne la parole pour engager la présentation. Merci.

## Monsieur Jérôme Lamonica

Bonjour à toutes et à tous. Je suis le responsable de l'équipe énergie et environnement à la Chambre d'agriculture du Jura et je vais rapidement vous présenter la dynamique et les missions que nous avons.



Vous avez à l'écran des agents -plein d'énergie- qui sont présents au niveau de la Région Bourgogne - Franche-Comté.

<sup>8</sup> Groupement de vulgarisation agricole

Il faut savoir que nous sommes dans une réelle dynamique régionale au niveau des conseillers énergie, puisque nous avons un programme régional commun et des dynamiques autour de programmes avec l'ADEME. Chaque agent a une spécialité, comme Indiqué entre parenthèses. Pour information, concernant le Jura, un nouveau conseiller énergie va prendre ses fonctions dès début décembre, il s'agit de Jean-Luc Thivant.

## Le Point Info Energie

« Etre à l'écoute »

Le Point Info Energie est la première étape pour aborder les projets en EnR :

### Point Info-Energie

La porte d'entrée à toutes vos questions



**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE JURA

Ecoute  
Conseil  
Objectivité



- Mise à disposition d'informations techniques et retours d'expérience
- Conseils sur la cohérence du projet en rapport avec l'activité agricole
- Note d'opportunité

Concernant notre département, la porte d'entrée pour recevoir les agriculteurs et toutes leurs demandes, c'est le point info énergie. C'est vraiment un outil mis à disposition des agriculteurs et des collectivités pour prendre un premier contact avec le conseil énergie, ce qui permet déjà de donner un premier niveau d'information et un premier niveau de renseignement. Il ne faut donc pas hésiter ; il y aura l'écoute du conseiller, son conseil et son objectivité par rapport au premier questionnement que vous allez avoir. Ensuite, au niveau des domaines d'activités, on va travailler sur le développement des énergies renouvelables, mais avant cela, il faut déjà travailler aux économies d'énergie. On va donc travailler sur le développement des énergies renouvelables : la méthanisation, le photovoltaïque, le bois énergie et sur d'autres thématiques en fonction des évolutions que l'on peut avoir au niveau du contexte. Il y a également les gaz à effet de serre et le changement climatique, même si, aujourd'hui, on s'est structuré un petit peu différemment au niveau départemental et au niveau régional puisqu'au mois de septembre, nous avons lancé, au niveau de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne - Franche-Comté, le pôle régional d'accompagnement de l'agriculture et changement climatique, financé par le Conseil régional et l'ADEME.

# Les domaines d'activités



**ECONOMIES D'ENERGIES**



**METHANISATION**

**GES et CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**PHOTOVOLTAÏQUE**

**AUTRES ENERGIES**



**BOIS ENERGIE/ AGROFORESTERIE**

Les enjeux autour de ces thématiques :

# Les enjeux



**Autonomie des exploitations**



**Accompagner un développement éjusté, rentable et acceptable**

**Accompagner les collectivités dans la mise en place des PCAET**



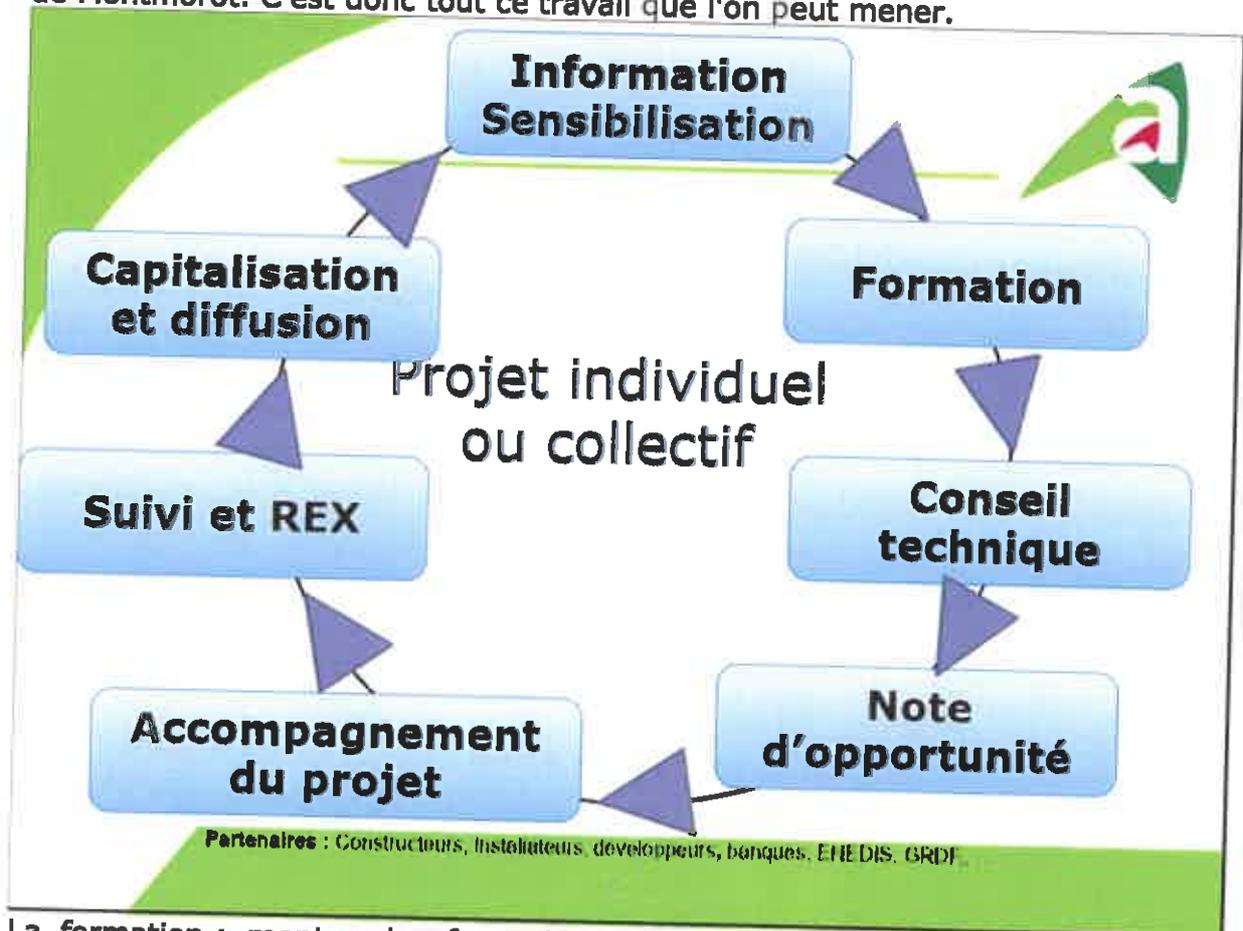
**-Photovoltaïque pour autoconsommation**

**Veille biblio**



**-Chaudière plaquette  
-Bols litière en substitution de la paille**

En ce qui concerne les économies d'énergie, c'est de viser l'autonomie des exploitations, c'est d'accompagner les collectivités sur la mise en place des plans climat, mais pas uniquement. Sur les nouvelles énergies, on essaie de rester en veille et de se constituer une bibliographie autour de cela. On accompagne les projets de méthanisation et on est vigilant pour qu'ils répondent vraiment aux enjeux de l'exploitation agricole et que ce soit vraiment une plus-value pour l'agriculteur et non pas un boulet à la patte. Au niveau du photovoltaïque, il y a vraiment de grosses interrogations autour de l'autoconsommation. C'est un sujet sur lequel nous travaillons aujourd'hui, ainsi que sur le développement classique de tous les projets autour du photovoltaïque. Sur le bois-plaquettes, il y a à la fois le volet chaudière, mais surtout –comme on l'a fait l'hiver dernier– nous avons commencé à suivre des agriculteurs qui font du paillage, souvent avec un mélange au niveau de la paille et du bois-plaquettes sur les litières pour les animaux. On soutient, on accompagne des projets, qu'ils soient individuels ou collectifs. Comme je l'ai dit, souvent, la première étape, c'est l'information et la sensibilisation, c'est le point info énergie, mais ce sont aussi des étapes de sensibilisation par des actions que l'on peut conduire à l'occasion de salons, des interventions que l'on peut mener, comme on l'a fait dans une classe au CFPPA de Montmorot. C'est donc tout ce travail que l'on peut mener.

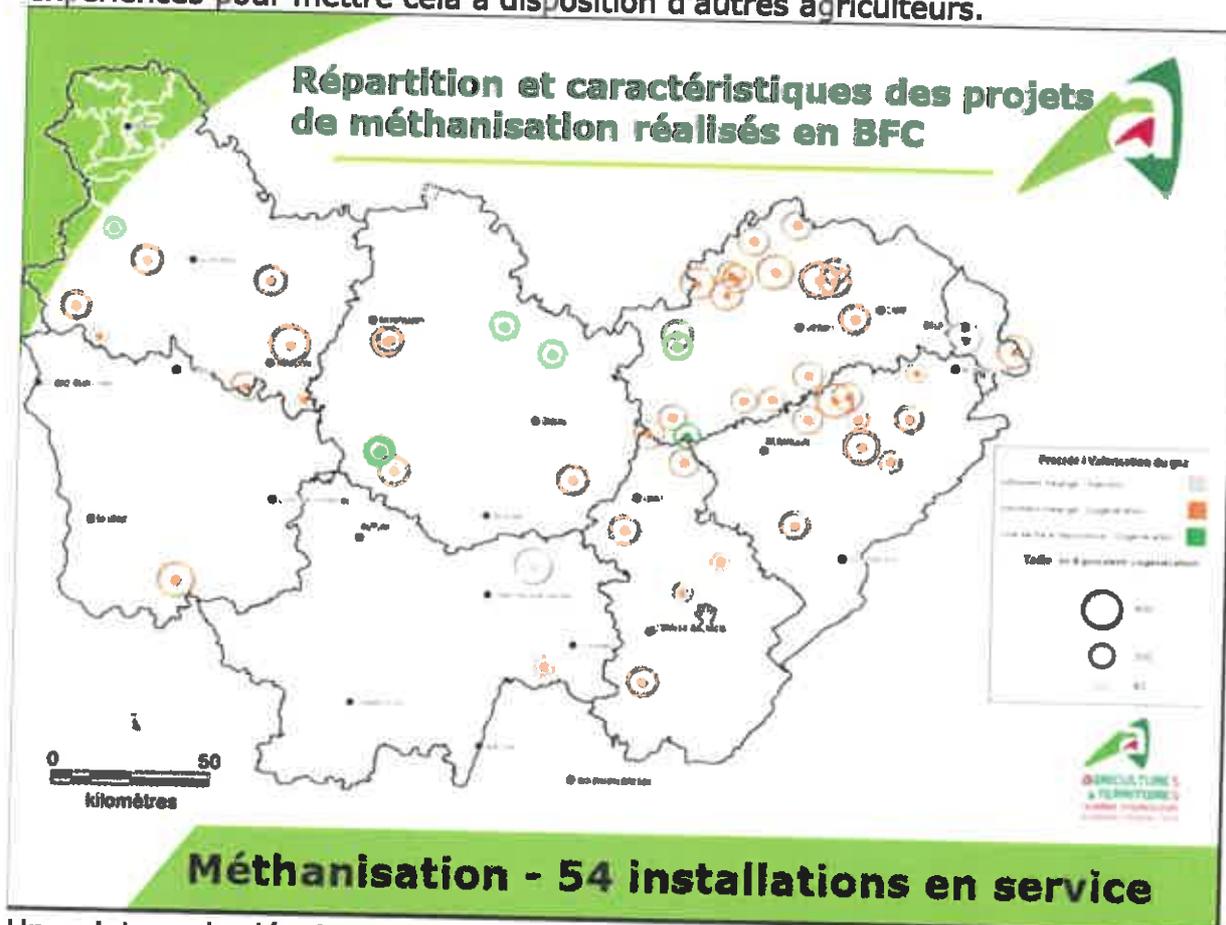


La formation : monter des formations spécifiques, je pense notamment à la méthanisation autour des cultures énergétiques dont Florent Chapelotte vous parlera tout à l'heure, c'est également le conseil technique. Nous serons en capacité de conseiller les agriculteurs, de faire le lien avec des installateurs, des constructeurs, de faire aussi le bilan en s'appuyant sur le réseau régional ou national sur l'évaluation de constructeurs ou d'installateurs.

On peut réaliser des notes d'opportunité en essayant de pointer aux agriculteurs les points forts de l'exploitation et des points sensibles ou des points de vigilance sur le développement de projets autour des énergies renouvelables.

L'accompagnement du projet : on est aux côtés de l'agriculteur tout au long de son projet.

Le suivi : on essaie de regarder ce qui peut se passer. Sur le retour d'expérience -qu'on appelle ici REX-, il est important également que d'autres agriculteurs témoignent pour faciliter ou pour freiner peut-être certains projets. C'est l'organisation de visites, de déplacements pour les agriculteurs pour aller rencontrer d'autres agriculteurs qui ont déjà été confrontés au développement des énergies renouvelables. On cherche à capitaliser et à diffuser toutes ces expériences pour mettre cela à disposition d'autres agriculteurs.



Un point sur le développement de la méthanisation. Vous l'avez en Bourgogne - Franche-Comté et dans notre département. Vous voyez que nous avons 6 unités en fonctionnement, 3 en collectif et 3 en individuel. On voit déjà clairement une rupture dans notre département, qui est liée plutôt aux filières et notamment à la filière Comté. D'autres départements sont plutôt dynamiques, notamment la Haute-Saône avec des profils d'exploitations un peu différents des nôtres.

Un petit focus sur le photovoltaïque. C'est par rapport à ce que nous avons pu référencer. Il est possible qu'il manque d'autres projets. Aujourd'hui, sont installés 3,5 mégawatts sur notre département en agricole et puis, en projet, dans les tiroirs, puisqu'on sent vraiment, aujourd'hui, qu'il y a un vrai développement autour du photovoltaïque (retour au photovoltaïque), 9 mégawatts. Je vous ai indiqué à l'écran les puissances raccordées au total, peu importe le secteur d'activité, on n'est donc pas du tout sur l'agricole. On voit que, dans le Jura, on est à peu près à 1/5<sup>ème</sup> des installations qui sont liées à l'agricole.

# Point sur le photovoltaïque



**Installations agricoles référencées:**  
**3,5 MW cumulé installé**  
**9 MW cumulé en projet**

Puissance raccordée fin juin 2019:

- Jura: 15 MW
- Doubs : 24 MW
- Haute Saône : 13 MW
- Saône et Loire : 54 MW
- Cote d'Or : 62 MW
- BFC: 282 MW

**57 installations référencées**

Nous avons des départements qui sont beaucoup plus dynamiques autour du photovoltaïque, en tout cas en puissance raccordée, comme la Saône-et-Loire ou la Côte-d'Or. Pour la Bourgogne Franche-Comté, cela représente 200 mégawatts. En ce qui nous concerne, nous avons pointé 57 installations agricoles, mais je pense qu'il y en a beaucoup plus. Voilà, c'était une petite présentation rapide. Il faut surtout ne pas hésiter à renvoyer les agriculteurs sur ce point info énergie qui est vraiment la porte d'entrée à toutes les questions qu'ils peuvent se poser autour de l'énergie, sur la réduction des gaz à effets de serre, sur leur empreinte carbone ou, globalement, les enjeux du changement climatique. Nous allons maintenant passer aux témoignages en commençant par Monsieur Florent Chapelotte, qui est le président de la SAS<sup>9</sup> RBB Energie, un projet de méthanisation collective.

## **Monsieur Florent Chapelotte**

Bonjour à tous et à toutes. Ce projet, on l'a monté il y a environ 4 ans avec nos exploitations, la communauté de communes pour nous apporter du crédit auprès de tout ce qui est financeurs et même des régions et tout cela. Nous avons embauché un salarié à plein temps. Ce sont 4 années de mise en place qui sont relativement chronophages. On a été aidés en cela par une société monteuse de projets qui s'appelle Opale. Tout ce qui est administratif et financier a été réalisé. On a pu faire une mise en service en mai 2019. Notre société, c'est environ 11 000 tonnes d'effluents par an. On a un moteur qui développe 250 kW. De là, on a de l'électricité vendue environ 21 centimes/kWh et on récupère 10 000 tonnes de digestats qu'on répand dans les champs comme amendements minéraux.

<sup>9</sup> Société par actions simplifiée

Les intérêts du projet ? On parle tout d'abord d'énergie et d'environnement. Forcément, pour l'environnement, pour les gaz à effet de serre et tout cela, c'est important, cela permet de valoriser les projets auprès des populations locales, parce que, quand on monte un projet comme cela, au départ c'est difficile. Une fois qu'on est en fonctionnement, avec les explications, les Informations qu'on a pu apporter, la population tolère, voire adopte nos projets. C'est un premier intérêt. Il y a tout ce qui est intérêts sanitaires pour nos élevages. En fait, on s'aperçoit qu'on a une facilité pour curer nos étables, sachant qu'un curage plus régulier permet aussi d'avoir moins de problèmes de respiration, de respiratoire au niveau de nos élevages. Les effluents sont inodores, ce qui est positif pour la population locale. Il y a moins de rejets de méthane. Pour l'économique, c'est de la vente d'électricité. L'économique fait partie du projet, c'est à voir sur du long terme. Voilà ce que je pourrais dire là-dessus.

On parle de points de vigilance sur cette diapositive et, effectivement, Il en faut beaucoup. On s'aperçoit, en travaillant avec les unités qui nous aident, c'est-à-dire la maintenance, qu'elles soient au niveau du moteur ou du process, qu'il faut beaucoup de patience avec ces entreprises-là, il faut beaucoup de dialogue.

Il faudrait avoir confiance en eux, mais Il ne faut pas donner toute notre confiance, c'est-à-dire qu'il faut s'approprier pleinement le projet. Sinon, on risque de se faire mener un peu en bateau et de perdre les Intérêts qu'on pourrait avoir dans cette entreprise. Dans les points de vigilance, bien s'entourer d'extérieurs, que ce soit financiers, la Chambre participe également à cela. Et n'hésitez pas, si vous avez des projets comme cela, à parler avec d'autres projets qui sont déjà en fonctionnement, ils pourront vous apporter plein de bons renseignements.

## Méthanisation SAS RBB Energie



**Intérêts du projet :**

- Sanitaires : valorisation régulière des effluents, limitation du stockage, digestat épandu inodore (riverains)...
- Ecologiques : moins de rejets de méthane
- Economiques : vente d'électricité, mutualisation des investissements

**partenaires :**



**Points de vigilance :**

- Bien s'entourer (conseil)
- Projet chronophage

**financements :**



## Méthanisation SAS RBB Energie



### Valeur ajoutée de la CA39 :

- Réunion pour favoriser mutualisation entre 3 projets (comptabilité, achats, échange de connaissances...)
- Formation sur les CIVE
- Plans d'épandage
- Contribution à recherche solutions pour valorisation chaleur (ex : spiruline...)

### Suites :

- Projet GAIA

Au départ, la Chambre d'agriculture nous a aidés ; Jérôme (Lamonica) est venu ; cela a fédéré notre groupe. Cela nous a apporté des formations sur les CIVE<sup>10</sup>. On nous a produit les plans d'épandage. On a cherché ensemble –et la Chambre y a aussi travaillé– à une valorisation chaleur. On est toujours dans cette recherche par rapport aux financements de l'ADEME. Concernant la valorisation chaleur sur les projets d'éco-génération –et je profite de votre présence, Madame la députée-, l'ADEME ne nous aide pas en mettant une subvention là-dessus parce que je pense que le prérequis aurait été de plus chercher s'il y avait des projets qui pouvaient être intéressés par notre valorisation chaleur. On s'aperçoit, sur le Jura, que les 3 unités qui sont actuellement en fonctionnement et qui cherchent une valorisation chaleur n'en trouvent pas. C'est donc très compliqué pour nous et, pour autant, l'ADEME nous met toujours la pression pour avoir toute la subvention. Mais nous sommes dans cette recherche et la Chambre d'agriculture y participe ; nous l'en remercions. La suite, c'est un projet GAIA<sup>11</sup>. Les projets de méthanisation sont relativement récents. On n'a pas encore le recul nécessaire, surtout sur notre région, par rapport à ce qui va se passer par rapport à nos terres avec le digestat qu'on met dessus. Pour cela, le projet GAIA est intéressant pour avoir du recul par rapport à comment on peut travailler avec cette matière. Voilà ce que je pouvais dire.

### Monsieur Jacques Louls

C'est un projet de quel ordre financier ?

<sup>10</sup> Cultures intermédiaires à vocation énergétique

<sup>11</sup> Association pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans le nord Franche-Comté

**Monsieur Florent Chapelotte**  
2,5 millions d'euros.

**Monsieur Jérôme Lamonica**

Je vous propose de terminer par la présentation autour du photovoltaïque et ensuite il est prévu un temps d'échanges autour des projets sur le développement des énergies. Comme Monsieur Fabien Chapelotte n'est pas là, je vais passer la parole à Elodie Matter qui a suivi le projet.

**Madame Elodie Matter**

Bonjour à tous. Je suis responsable de l'équipe Territoires à la Chambre d'agriculture et je suis également l'animatrice de la FDGEDA<sup>12</sup>. Je vous présente les excuses de Fabien Lonjarret qui devait témoigner ce matin et qui a eu un petit souci de santé. En tant qu'animatrice de la FDGEDA, je vais faire la présentation. Il s'agit d'un projet au cours duquel on a vraiment travaillé en collaboration entre la Chambre d'agriculture et les groupes de développement. Tout cela a émergé suite à des échanges qui ont eu lieu en 2018, entre les groupes et la Chambre d'agriculture. On s'est rendu compte qu'on souhaitait travailler sur les mêmes sujets, à savoir le développement des énergies renouvelables. C'était vraiment le sujet que les deux structures souhaitaient travailler et on a décidé de le travailler en commun et de mettre en commun ce que chacun pouvait apporter pour avancer.

D'un côté, les groupes de développement ont apporté leurs forces du collectif, leurs capacités à mobiliser des groupes d'agriculteurs et à chercher à monter des projets collectifs et, la Chambre d'agriculture a apporté ses compétences techniques, sa capacité de conseil et d'accompagnement sur ce sujet.

## Photovoltaïque Emergence collective avec les GVA



**Contexte :**

- Convergence réflexions sur l'énergie CA39 / groupes de développement
- Décision de travailler ensemble pour l'émergence de projets individuels et collectifs

**Mise en œuvre :**

- Réunions collectives d'émergence sur le territoire avec 3 conseillers CA39
- Apport d'informations et échanges autour de : photovoltaïque, méthanisation, bois-plaquette
- Evaluation du potentiel pour les exploitations et recueil des souhaits

<sup>12</sup> Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole

Au niveau de la mise en œuvre, cela s'est passé de la façon suivante. On a commencé par réaliser des réunions collectives d'information sur le territoire. Il y a eu 4 réunions ; on en reparlera plus tard. Au cours de ces réunions, 3 conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture sont intervenus et ont permis aux agriculteurs de prendre connaissance des différents types d'énergies renouvelables qu'il était possible de développer, quels étaient les prérequis, comment cela se passait. Les 3 possibilités qui ont été présentées au cours de ces réunions collectives sont : le photovoltaïque, la méthanisation et le bois-plaquettes. Ce qui a permis à chaque agriculteur présent de prendre conscience du potentiel de chacun de ces types d'énergie et de voir ce qu'il était pertinent de développer sur son exploitation. Quatre réunions se sont successivement tenues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 à Arlay, Champagnole, Souvans et Clairvaux les Lacs. Au total, sur ces 4 réunions, on a eu 60 participants. Ce qui est ressorti le plus fortement à la fin de chaque réunion, après que nous ayons demandé aux participants quel était le type d'énergie sur lequel il souhaitait continuer à travailler, c'est le photovoltaïque. Il ressortait donc une volonté très forte de travailler sur le photovoltaïque. Les suites, pour les agriculteurs de ces 4 réunions qui ont manifesté un intérêt pour le photovoltaïque, c'est que nous avons proposé 2 réunions, donc ici, dans nos locaux, dans le courant de l'été, pour poursuivre cette démarche sur le photovoltaïque. Il y a eu une réunion plutôt pour les agriculteurs du secteur de la plaine et une réunion plutôt pour les agriculteurs du plateau. Il y a eu 10 participants environ à chaque réunion qui étaient vraiment motivés pour développer ce sujet, ce qui leur a permis d'avancer concrètement sur leur projet et d'étudier les possibilités de faire du collectif sur ces projets. À ce jour, il n'y a pas de collectif qui a émergé. Plusieurs pistes ont été creusées : création d'une société, mutualisation d'investissements, etc.

## Photovoltaïque Emergence collective avec les GVA






**Résultats :**

- 4 réunions sur le territoire au premier trimestre 2019 : Arlay, Champagnole, Clairvaux, Souvans
- 60 participants au total
- Un intérêt marqué pour le photovoltaïque

**Suites :**

- 2 réunions à Lons à l'été 2019 pour poursuite démarche sur le photovoltaïque (secteurs plaine / plateau), 10 participants environ à chacune, avancement des projets et échanges d'expériences
- Pas de collectif à ce jour mais une dizaine de projets individuels lancés

Pour l'instant, il n'y a pas de projet collectif qui a pu émerger parce qu'il y avait des contextes et des états d'avancement un petit peu différents entre les participants. Malgré tout, une bonne dizaine de projets individuels sont lancés à ce jour. En termes de bilan, ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a vraiment eu une réflexion convergente entre la Chambre d'agriculture et les groupes de développement et, finalement, les apports de chacun ont permis d'engager cette dynamique avec des résultats plutôt positifs. La mise en œuvre par territoire a permis une bonne mobilisation des agriculteurs et également des échanges d'expériences et puis de possibles recherches de mutualisation, même s'il n'y a rien de concret à ce jour. Aujourd'hui, on a donc une dizaine de projets individuels qui sont engagés, avec des états d'avancement différents et la Chambre d'agriculture reste toujours en appui auprès de ceux qui se sont engagés dans ces démarches.

## Photovoltaïque Emergence collective avec les GVA



**Bilan :**

- Réflexion convergente CA39 / groupes de développement a permis d'engager la dynamique
- Mise en œuvre par territoires de GVA : bonne mobilisation des agriculteurs, échange d'expériences, recherche possible de mutualisations
- Résultats concrets : une dizaine de projets individuels engagés à ce jour, appui de la CA39

**Monsieur Jérôme Lamonica**

Merci. Un temps d'échanges est prévu. S'il y a des questions par rapport aux projets, par rapport aux énergies, Florent (Chapelotte) peut répondre, Elodie (Matter) ou moi.

*(arrivée de Monsieur le préfet)*

**Monsieur François Lavrut**

Vous avez la parole par rapport à ces préoccupations énergétiques.

**Madame Danielle Brulebois**

Merci. Je salue l'arrivée de Monsieur le préfet. Je voudrais féliciter Monsieur Chapelotte pour son projet qui a demandé beaucoup d'énergie, beaucoup d'investissement. Il l'a dit, c'est chronophage.

J'ai entendu les difficultés qu'il a soulevées avec l'ADEME. Vous savez que l'ADEME est déléguée par l'État. L'État lui a délégué le fonds chaleur pour soutenir et faire avancer les projets. Moi, je suis à votre disposition pour voir comment on peut faire avancer les sujets qui vous préoccupent sur la chaleur.

**Madame Jacqueline Ferrari**

Merci. Je sais qu'aujourd'hui et depuis quelque temps, vous respectez au mieux les enjeux environnementaux, tout ce qui concerne la transition écologique. Actuellement, la Région investit déjà dans les réseaux de chaleur avec le plan bois-énergie et développement local, en poursuivant bien sûr l'organisation et surtout l'implantation de réseaux de chaleur, de chaufferies-bois également, dans l'isolation des bâtiments d'élevage en accompagnant les éleveurs dans la maîtrise de la performance énergétique de leur exploitation, par exemple les systèmes de récupération de chaleur, les chauffe-eaux thermodynamiques, l'éclairage spécifique économe en énergie. Nous avons voté nos orientations budgétaires et, exceptionnellement –ce qui reflète les enjeux internationaux-, on a orienté principalement sur le changement climatique. Cela constituera le cœur de nos orientations budgétaires. Ce qui permettra surtout d'utiliser des outils, en tout cas essayer de construire des outils innovants qui vont permettre le bon passage de la transition écologique, mais également de prendre en compte les impacts du changement climatique qui se font déjà sentir. Actuellement, la Région passe, comme je vous l'ai dit, de 10 à 15 millions d'euros. Il y a des enjeux, c'est normal puisqu'on prévoit d'engager un plan bâtiments agricoles en stockage de fourrage, en récupération des eaux pluviales, bien sûr en excluant tout ce qui est retenues collinales puisque cela ne respecte pas trop les cycles de l'eau, voire pas du tout. Et puis la production d'électricité photovoltaïque, comme on vient d'en avoir une explication parfaite concernant tout le public agricole qui a vraiment à cœur de respecter les enjeux environnementaux. Dans le même temps, on accompagnera la profession agricole dans ses efforts pour construire des modèles toujours plus économes, les chèques audits en particulier, qui vont évoluer. Et puis toujours pour proposer l'initiation d'un nombre croissant d'approches bas carbone. Il y a déjà eu 1 000 audits de réalisés et 630 000 € pour renforcer le dispositif de garantie d'emprunt. Je passe directement à autre chose pour ne pas être trop longue : 500 000 € pour soutenir les exploitations blo les plus en difficulté. L'objectif de la Région, d'ici 2025, est de réduire de 50% l'utilisation des pesticides dans les campagnes françaises, avec un plan Ecophyto 2.

Pour finir, la Région demande au réseau des Chambres d'agriculture et aux différents acteurs interprofessionnels d'élaborer, de diffuser, en tout cas d'avoir une recherche concernant des scénari les plus précis possible concernant l'impact des évolutions climatiques sur leurs productions et, simultanément, d'inventorier les solutions qui seraient disponibles, en tout cas faisables.

Merci encore pour le travail qui est fait sur la transition énergétique, sur le photovoltaïque, etc.

**Monsieur François Lavrut**

Merci à vous. Y a-t-il d'autres remarques ?

**Madame Elise Grossiord**

J'ai une question par rapport au projet de méthanisation. Vous êtes passé assez vite sur ce qui rentre dans le méthaniseur. J'aurais voulu savoir la proportion de cultures qui sont mises dans le méthaniseur.

Je ne pense pas qu'il soit bien que des surfaces agricoles soient utilisées pour faire de l'énergie, surtout quand on voit le manque de nourriture qu'il va y avoir pour les animaux. J'aurais donc voulu connaître cette proportion et si vous envisagez des évolutions par rapport à cela.

**Monsieur Florent Chapelotte**

C'est assez simple, on travaille surtout à base de fumier. On respecte donc complètement la loi au niveau des cultures, qu'elles soient dédiées ou de CIVE. La seule période où cela peut devenir compliqué dans notre système, c'est l'été. Mais on a tout de même deux exploitations, dont la mienne, qui fonctionnent avec des veaux sur aire paillée. On est donc relativement autonome en matière de fumier et on n'envisage pas d'augmenter les cultures à mettre dans le méthaniseur. C'est même plutôt l'inverse. On préfère travailler avec du fumier qui nous revient moins cher pour une meilleure rentabilité pour notre unité.

**Monsieur François Lavrut**

Je voudrais saluer le projet collectif qui consiste à mettre 10 exploitations sur un territoire en termes de développement territorial. C'est 10 exploitations ou 10 exploitants ?

**Monsieur Florent Chapelotte**

Ce sont 9 exploitations.

**Monsieur François Lavrut**

C'est sur une zone agricole que Danielle (Brulebois) connaît bien puisque c'est son secteur. Monter un projet de 2,5 millions d'euros, cela représente un projet d'envergure ! Aujourd'hui, on a souvent des personnes contre, des gens qui s'interrogent et ce sont tout de même 9 exploitations qui vont investir pratiquement 50% du prix de leur ferme dans un nouvel ouvrage en partant un peu à l'aventure. Je pense que le projet, tel qu'il a été conduit, tel que les 3 projets collectifs ont été conduits dans le Jura, est vraiment exceptionnel. Et je pense que tous autant que nous sommes, que ce soient les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, nous devons saluer le projet, les accompagner et trouver des solutions pour qu'on puisse encore construire quelques méthaniseurs de cette dimension.

Moi, je vous avoue que quand je vois les difficultés que nous avons à rassembler, à fédérer, à organiser, quand on voit ces 3 projets, sur Mutigney, Gendrey -qui a été le premier- et Rahon, je trouve que c'est une belle réussite pour le Jura. Après, il y a cette histoire de valorisation de la chaleur où il serait bien de trouver -peut-être avec les parlementaires- de la souplesse. Il y a peut-être des petites choses à mettre en place qui permettraient d'améliorer la performance économique et énergétique des exploitations.

**Monsieur Florent Chapelotte**

Je vais expliquer succinctement les choses. Quand je disais « mettre la subvention sur la valorisation chaleur » c'est quelque part nous prendre un peu pour des "imbéciles". Parce qu'on sait très bien que si on produit de la chaleur, on a la possibilité de la vendre. Si on trouve un marché, on la vendra. À cette heure-ci, on cherche partout, on n'en trouve pas, ceci pour plein de raisons. Il n'y a pas forcément de marché.

Il aurait fallu s'implanter avec une autre entreprise en même temps, mais c'étaient d'autres démarches beaucoup plus compliquées. C'est là où je pense qu'il y a eu un manque. Après, l'idée de valoriser la chaleur est noble. C'est normal, on produit une énergie, on doit la valoriser, c'est mieux. Mais il faudra peut-être du temps et peut-être qu'un jour, on y arrivera. Peut-être qu'on n'y arrivera pas aussi. Mais mettre quelque chose sans chiffre d'affaires en face, je trouve cela un peu ridicule et c'est ce qu'on nous force à faire. Déjà, ce n'est pas dans la démarche des entreprises parce qu'aller présenter un projet sans chiffre d'affaires en face, les banques ne sont pas d'accord, les comptables diront aussi que cela ne rime à rien et on se trouve un peu dans ce cas-là. C'est là où il y a de la souplesse à apporter, tout en sachant que si les agriculteurs font de tels projets, c'est aussi pour l'environnement et, effectivement, s'il y a une valorisation chaleur et s'ils trouvent quelque chose à mettre en face, ils le feront. Pour moi, la simplicité est là.

### **Monsieur Jérôme Lamonica**

Ce qu'il faut savoir, c'est que souvent, les projets de méthanisation ne sont pas à côté des maisons. On parlait de l'acceptabilité des projets ; on est obligé de déplacer les projets. Quand on a une dizaine d'exploitations, on essaie aussi de trouver un point rationnel entre les 10 exploitations, notamment pour éviter aussi les trajets en tracteur pour emmener les effluents d'élevage. Les trajets sont étudiés pour ne pas augmenter non plus les tracteurs sur les voies de circulation dans un village, etc. Du coup, l'implantation, comme le disait Florent (Chapelotte), est importante, déjà pour l'unité de méthanisation, mais cela peut quelquefois être un frein pour trouver d'autres activités qui puissent s'implanter à côté. Ce qui pourrait être intéressant, notamment autour de la valorisation chaleur, c'est d'avoir des aides pour payer des études afin de voir ce qu'on pourrait implanter ou peut-être lier la subvention à l'investissement d'un outil pour valoriser la valeur plutôt que lier la subvention directement à l'unité de méthanisation avec cette contrainte ou ce seuil.

### **Madame Danielle Brulebois**

Vous avez raison, je pense qu'il faudrait revoir avec l'ADEME cette condition de subvention, parce que la valorisation chaleur est tout de même un peu compliquée, parce qu'il faut avoir une collectivité ou une population en face qui la demande et, au moment où les énergies fossiles sont tout de même encore abordables, c'est vrai que c'est un peu compliqué.

On le voit dans le domaine de la méthanisation, mais on le voit aussi dans le domaine des CSR<sup>13</sup> ou les combustibles de récupération des cimenteries. Il y a des projets en cours mais qui n'avancent pas parce que personne ne s'affole, étant donné que le coût de l'énergie n'est pas suffisamment motivant pour se lancer dans des projets. Mais par rapport aux conditions de subvention, il y a effectivement quelque chose à travailler.

### **Monsieur Jérôme Lamonica**

Je crois que la démarche des agriculteurs est intelligente dans le sens où ils vont chercher à développer une activité économique pérenne. On pourrait très bien essayer de trouver une activité factice pour répondre à l'instant T à la demande de subvention mais si, dans 5 ans, il ne se passe plus rien, on aura investi pour rien.

---

<sup>13</sup> Combustibles solides de récupération

C'est donc plutôt une démarche intelligente de leur part de trouver quelque chose qui soit justement pérenne pour qu'il y ait une réelle plus-value sur le territoire, une réelle activité économique.

### **Monsieur Alexandre Camuset**

On a eu une présentation sur un aspect collectif qui a l'air d'avoir beaucoup de vertus, c'est très bien. Je voudrais revenir sur une méthanisation que je connais assez bien puisqu'elle est à moins de 10 km de chez moi, dans le sud du Jura, qui est plutôt une installation individuelle. Je me demande, au final, quel est le bilan carbone de cette installation. Là, on voit qu'il y a eu beaucoup de concertation, etc, alors que chez nous, en termes d'études d'impacts transport et autres, quand on voit les heures et les kilomètres de tracteurs qui sont faits pour aller chercher de la matière première pour alimenter le digesteur... Je pense que c'est très bien que la Chambre d'agriculture appuie sur la méthanisation, mais pour certains projets, je me demande comment ils ont été accompagnés parce qu'ils sont compliqués.

### **Monsieur Jérôme Lamonica**

On accompagne les projets où on nous laisse la place pour les accompagner et on répond aux questions lorsqu'on nous en pose. Il est vrai que certains projets partent peut-être trop vite. Florent (Chapelotte) l'a dit, un projet de méthanisation, ce n'est pas un projet photovoltaïque, cela se fait dans le temps, cela prend en moyenne entre 2 à 5 ans avant d'avoir l'unité en fonctionnement. Quand c'est du collectif, cela peut être 5 ans puisque c'est plus long à avancer. Les 2 ans, c'est pour de l'individuel, mais c'est peut-être aller trop vite... C'est pour cela que je disais qu'au niveau de la Chambre, il faut que ce soit un projet qui soit cohérent par rapport à l'exploitation agricole. Quelquefois, certains projets ont peut-être été développés trop vite, il n'y a peut-être pas eu assez d'échanges avec d'autres agriculteurs, d'autres projets pour bien comprendre les enjeux. Il y a aussi eu des périodes où beaucoup de constructeurs se sont mis sur le marché quand il y a eu une baisse au niveau du photovoltaïque et ceux qui posaient les panneaux se sont improvisés constructeurs de méthanisation. Là aussi, il y a parfois eu des dépôts de bilans qui ont conduit des agriculteurs dans des situations un peu compliquées avec, après, le couteau sous la gorge pour avancer le projet coûte que coûte.

Quand on est là dès le début, dès l'émergence, dès la première idée, c'est là où on a la plus-value à la Chambre pour accompagner l'agriculteur, pour lui donner les éléments objectifs et, à lui, après, de prendre sa décision.

Nous, on est là pour apporter des éléments objectifs, pour montrer des projets qui ont fonctionné, des projets qui ont un peu moins bien fonctionné et d'autres pour qui c'est plus compliqué. Nous montrons l'intégralité et, après, à l'agriculteur de savoir où il va se retrouver et de faire son choix. En tout cas, si on arrive trop tard dans le projet, il y a beaucoup de choses qui sont engagées, notamment si c'est déjà signé, s'il y a déjà des prêts qui sont partis, c'est vrai que c'est un peu plus compliqué pour recalibrer ou pour réajuster le projet. Notre plus-value, elle est vraiment sur l'émergence du projet dès qu'il y a le premier questionnement. C'est là où il sera le plus intéressant de venir consulter la Chambre d'agriculture.

### **Monsieur Christian Lagalce**

Je voudrais rappeler que la communauté de communes La Plaine Jurassienne a soutenu ce projet financièrement en participant au capital du groupement qui a été fait. Mais, en termes d'acceptabilité, je dois dire que cela a tout de même fait débat entre les élus pour soutenir ce projet. Mais c'était notre volonté parce que, pour nous, comme l'a dit le président, cela s'intègre parfaitement dans un projet de territoire.

### **Monsieur Rémy Guillot**

Je veux saluer le projet collectif qui a été mis en place, mais aussi reprendre ma casquette du sanitaire pour alerter sur le problème lié au mélange d'effluents de différentes exploitations. Je vais vous citer un exemple qui a eu lieu en Meuse ou en Moselle, où un projet collectif de ce type s'est mis en place. Des effluents de différentes exploitations ont été mélangés, notamment une exploitation en volailles, avec un souci de botulisme sur cette exploitation. Au niveau du méthaniseur, les analyses n'ont pas été très bien faites. C'est pour cela que je tire une sonnette d'alarme sur ce projet-là, sachant que le botulisme a été multiplié dans le digestat. Une fois que le digestat a été répandu sur une pâture sur une exploitation laitière, il y a eu énormément de cas de botulisme sur les vaches laitières. Je ne sais plus exactement les chiffres, mais je crois que c'est plus d'une vingtaine qui sont mortes en moins d'une semaine. Il faut donc faire attention quand il y a différentes exploitations –comme ici- qui sont mises en mélange, à bien réaliser les analyses à l'entrée et à la sortie pour éviter la multiplication des pathogènes. Je souhaitais alerter sur ce point.

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Rémy. En tant que président du GDS<sup>14</sup>, je peux te comprendre. Après, il faut que les analyses soient bien faites, mais il faut tout de même favoriser des projets à une dizaine d'exploitations, voire un peu plus, plutôt que de trouver des projets non-rentables qui se feraient à l'échelle individuelle de grosses exploitations. C'est une manière de valoriser les effluents par les digestats dans un cadre collectif. Après, il ne faut rien négliger dans ce qu'on fait, on est bien d'accord.

### **Monsieur Jérôme Lamonica**

En complément, ce qui est important aussi, c'est de travailler avec les partenaires et, dès le début du projet, nous avons des échanges avec la DDCSPP<sup>15</sup>, justement pour être très vigilant par rapport à cela.

Concernant la notion d'une dizaine d'exploitations que vous avez donnée, il y a eu des évolutions réglementaires justement pour limiter de trop gros projets collectifs et c'est souvent l'exemple de cette exploitation qui est donné. Ce sont donc vraiment des points de vigilance et on invite toujours, notamment sur les projets collectifs, à démarrer la réflexion très tôt avec la DDCSPP pour que toutes ces analyses de risques soient prises en compte. Je crois que Florent (Chapelotte) veut apporter un complément.

### **Monsieur Florent Chapelotte**

C'est juste pour préciser qu'on travaille avec un agrément sanitaire. Pour le coup, nous l'avons eu cette semaine ! C'est donc tout de même très encadré.

<sup>14</sup> Groupement de défense sanitaire

<sup>15</sup> Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP

Tous nos intrants sont déclarés, tout ce qu'on épand est déclaré par parcelle et par îlot, tout est marqué, tout est tracé. On limite donc tout de même considérablement les risques. Nous, pour le coup, nous sommes confinés bovins et c'est vrai qu'avec les agréments sanitaires, les analyses de digestats qui sont faites avant chaque épandage par période, on cadre tous les risques au maximum.

**Monsieur François Lavrut**

Je vais laisser Alain (Maire-Amiot) répondre sur le scénario d'évolution climatique.

**Monsieur Alain Maire-Amiot**

Vous avez effectivement fait une demande, Madame Ferrari, sur la partie recherche, pour accentuer la recherche sur les différents scénarios de l'évolution climatique par rapport à nos systèmes. C'est un travail qui est réalisé au sein du groupe des Chambres d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté à travers le projet RESYST<sup>16</sup> où il y a eu vraiment toute une analyse sur l'évolution du climat. On va rechercher bien sûr toutes les informations des chercheurs que l'on peut avoir. Ces analyses, on essaie de les recaler par rapport à nos différents systèmes et nos différentes altitudes. Encore récemment, nous avons fait une réunion sur la partie élevage, à Lavigny, sur l'impact que l'on risque d'avoir avec le changement climatique et quelles sont les solutions, les techniques qu'on a déjà peut-être, ou qu'il faut rechercher. Il y a donc tout un travail qui est réalisé à ce niveau-là à travers le réseau RESYST. L'avantage du réseau RESYST, c'est de travailler au sein de la Bourgogne-Franche-Comté, on n'a bien sûr pas les mêmes productions, pas les mêmes climats, mais il y a tout de même des solutions qui peuvent être récupérées d'un secteur à l'autre et surtout toute la phase réflexion. C'est un travail qui a commencé, qui est d'ailleurs aidé par le Conseil régional et qui sera poursuivi de façon assez importante par la suite.

**Monsieur François Lavrut**

Merci. Est-ce qu'il y a encore d'autres remarques ?

**Monsieur Florent Chapelotte**

Pour finir, je dirais qu'il ne faut pas en avoir peur et que ce sont de beaux projets qui fonctionnent et qui sont très intéressants et enrichissants au niveau de la cohésion entre agriculteurs.

**Monsieur François Lavrut**

Merci pour ton intervention qui permet d'ouvrir le débat, de se poser les bonnes questions et d'apporter la réflexion sur des projets tels que ceux-là.

---

<sup>16</sup> Résistance des systèmes agricoles tropicaux à la réduction des pressions de pollution par les pesticides à l'échelle du bassin versant

# Discours d'actualité de M. François Lavrut, président

## **Monsieur François Lavrut**

J'accueille Monsieur le préfet. Merci de nous faire le plaisir d'être parmi nous ce matin. Monsieur le préfet, Madame la députée, Madame la conseillère régionale, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis, l'année va bientôt se terminer. Pour notre Chambre d'agriculture, 2019 a été riche, avec, en particulier, la prise de fonction de la nouvelle équipe d'élus et l'arrivée d'Alain Maire-Amiot, bien connu de la maison, au poste de directeur.

Bien que cette session soit consacrée au budget, nous avons voulu, avec mes collègues du bureau, vous faire un retour de l'année écoulée.

À la dernière session, nous avons nommé les élus dans les différentes délégations pour représenter notre institution. Depuis, chacune et chacun ont trouvé leur place.

Les commissions vont se réunir en début d'année. Je renouvelle ma sollicitation afin qu'il y ait plus de monde qui s'inscrive dans ces commissions. Pour le moment, nous avons très peu de monde d'inscrit.

En 2019, nous avons travaillé par thème avec les élus, par exemple celui des captages. Le bureau se réunit tous les mois pour le pilotage au plus près du quotidien. Nous avons pris un temps pour définir, pour ce nouveau mandat, les priorités et notre feuille de route. Nous vous en reparlerons probablement lors de la prochaine session car nous sommes en train d'affiner les priorités que nous voulons mettre en avant sur le mandat.

Je remercie l'ensemble des élus impliqués dans le fonctionnement, qui permet une représentation forte dans de nombreux domaines vastes et variés, pour non seulement représenter la Chambre, mais aussi et surtout les intérêts du territoire et d'une agriculture viable et vivable. C'est une véritable équipe, au service de l'agriculture et des territoires.

Le budget 2020 vient de vous être présenté, merci pour votre vote. Il est de plus en plus dur à équilibrer. L'équation est difficile à réaliser entre les nouvelles missions déléguées aux Chambres d'agriculture et le gel des recettes fiscales. L'augmentation des conventions et des prestations est bien réelle, mais au prix d'une grande remise en cause du travail des agents. Permettez-moi ici de les en remercier.

Nous avons eu quelques frayeurs dans la première mouture du projet de la loi de Finances. La prise de conscience pour le maintien des moyens financiers aux Chambres d'agriculture par un bon nombre d'acteurs a fait reculer ce projet à mon goût un peu trop parisien. Merci à celles et ceux qui nous ont soutenus, merci à vous, Monsieur le préfet, merci également aux parlementaires députés et sénateurs qui ont fait un travail de fond pour amender cet amendement. Merci à vous.

On en demande beaucoup aux Chambres d'agriculture pour répondre à l'adaptation, à la mutation et à l'évolution du monde rural et, plus particulièrement, des paysans.

2019 est encore une année particulière au niveau du climat. Sur les cinq dernières années que nous venons de passer, il y en a trois avec des excès climatiques forts. Et si l'exception venait à être la règle ?

Si nous voulons garder des systèmes viables avec suffisamment de résilience demain, nous devons nous adapter. La Chambre d'agriculture y a mis beaucoup de moyens humains et toutes les solutions devront être mises en œuvre. Ne nous laissons pas aller à des solutions simplistes, voire militantes. Les solutions toutes faites, je n'y crois pas. Elles ne passeront pas que par de la «mesurette», comme nous pouvons l'entendre trop souvent. Des questions importantes devront être abordées : maintien de la production, autonomie alimentaire de la France. Est-ce que la nation se donne les moyens de garder son agriculture, ses agriculteurs ? Ce n'est pas qu'un problème agricole, c'est un choix de société. J'aimerais qu'il soit le plus clair possible et pas toujours en contradiction. Regardez les accords bilatéraux, le CETA<sup>17</sup>, le MERCOSUR<sup>18</sup>, etc. On est prêt à sacrifier notre agriculture pour importer des matières premières aux règles de production différentes des nôtres. Je ne prendrai qu'un exemple, celui des produits phytosanitaires. Ce ne sont pas moins de 39 molécules interdites en France qui sont autorisées au Canada ! Pourquoi vouloir importer de l'alimentation dont on ne veut pas et que l'on ne peut pas produire en France ? La distorsion de concurrence est suicidaire pour notre agriculture (malgré les soutiens de la PAC), suicidaire pour nos territoires, suicidaire pour notre monde rural, suicidaire pour notre société. Il y a besoin de redonner du sens au métier de paysan et de redonner de la valeur à la fonction de production, base de notre alimentation.

Je vous propose à nouveau un focus sur l'année 2019. Le gel du printemps à deux reprises a fortement touché bien des secteurs du vignoble jurassien. On a appris récemment les difficultés pour notre AOC<sup>19</sup> vin de paille. Les excès de chaleur fin juin et fin juillet ont grillé les prairies et mis à mal les rendements des cultures de printemps. Pour les cultures d'automne, les rendements sont plutôt au-dessus de la moyenne, avec des prix qui sont au ras des pâquerettes. Le cahier des charges de l'AOC Comté a été validé au printemps. Il va modeler une grosse part de notre agriculture jurassienne des prochaines années : la taille des troupeaux, la recherche d'autonomie, la préservation de l'environnement et même le parcellaire de nos exploitations. La Chambre d'agriculture accompagnera ces évolutions.

La filière des AOP<sup>20</sup> Comté, Morbier, Bleu de Gex reste très porteuse malgré des stocks de fourrage insuffisants dans bien des secteurs. Le prix du lait en filière standard s'est amélioré, sans pour autant s'emballer, c'est juste un prix qui permet de rémunérer le producteur, sans excès. La forêt jurassienne est fortement touchée par le scolyte, en lien avec la sécheresse et les prémices du changement climatique.

Une charte scolytes a été signée pour valoriser au mieux ces bois dépréciés. Pour être plus positifs dans le domaine forestier, nous pouvons dire que le bois du Jura a désormais son AOC. L'aire géographique s'étend à l'échelle du Massif du Jura. Je m'associe à mes collègues élus pour vous féliciter pour le travail réalisé qui a conduit à ce signe de qualité pour plus de valeur ajoutée.

<sup>17</sup> *Comprehensive Economic and Trade Agreement* : accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Signé le 30 octobre 2016, il est entré en vigueur le 21 septembre 2017

<sup>18</sup> Marché commun du sud, communauté économique qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du sud, composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela

<sup>19</sup> Appellation d'origine contrôlée

<sup>20</sup> Appellation d'origine protégée

Je vous propose maintenant de vous faire un petit tour d'horizon des actions engagées et des services mis en œuvre par la Chambre d'agriculture.

Le dossier installation est un très bon cru cette année, avec plus de 70 installations comprenant une typologie variée (lait AOP, lait conventionnel, grandes cultures, autres productions, diversification, agriculture biologique, hors cadre familial ou non). Pour autant, la déchéance des DJA<sup>21</sup> est en augmentation. On risque de pénaliser des jeunes qui travaillent bien et d'éloigner des projets d'installation avec aides. C'est ici une bien mauvaise image que l'on risque de véhiculer pour les futurs porteurs de projets. Que mettre en œuvre pour corriger le tir ? C'est la question que j'ai posée hier, au Ministre, en débat à l'APCA. Mais elle est *a priori* déjà remontée au niveau national. J'ai bien peur que nous devions tous mettre beaucoup d'énergie pour atténuer ces difficultés. Le Ministre m'a répondu que c'était en discussion avec les JA nationaux pour essayer d'apporter un peu de souplesse au système. Mais il me semble qu'il faut continuer à mettre la pression par la base.

En grandes cultures, la communication sur l'utilisation des produits phytosanitaires est difficile avec le grand public. Le dénigrement des paysans et l'*agribashing* sont faciles.

Les zones de non-traitement sont parfois un bon sujet de propagande électorale pour les futures élections municipales. Il faut amener de la communication positive et rester vigilant sur le prochain décret. L'Etat doit avoir une approche scientifique du sujet. Le ministre nous l'a d'ailleurs redit hier, en ajoutant qu'on ne pouvait pas faire de surenchère, que le côté scientifique des choses était la base des discussions.

Concernant la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires, nous aurons la volonté d'être présents dans le conseil stratégique avec une approche technico-économique et le développement des démarches de haute valeur environnementale ou équivalentes.

Dans le domaine de la diversification, nous proposons des opportunités. Nous accompagnons les agriculteurs, les filières et les collectivités pour amener de la plus-value dans les différentes productions (élevages, grandes cultures ou dans les petites productions de niche), dans les différentes activités (énergie, main-d'œuvre, mécanisation, ...) et dans l'ensemble du territoire.

L'agriculture biologique reste une diversification des systèmes d'exploitation (+ de 10 % de la surface agricole utile est convertie). J'en profite pour saluer le président du GAB<sup>22</sup> du Jura. Je ne le connaissais pas, mais on m'a indiqué sa présence. Merci pour votre présence à cette session de Chambre.

17 % de la surface en viticulture et convertie en agriculture biologique. Nous accompagnons les conversions, les filières. Nous nous investissons, avec nos voisins de Haute-Saône, dès aujourd'hui dans le prochain Tech&Bio régional qui aura lieu en septembre 2020.

Nous appuyons Agrilocal pour structurer et massifier la demande (collèges, lycées, EHPAD<sup>23</sup>, restauration collective en général, ...) sur un territoire afin d'organiser l'offre en conséquence.

Le territoire qui est retenu l'année prochaine en collaboration avec le Conseil départemental est Arbois Poligny Salins, puisqu'il y avait des candidats, il y avait différents acteurs qui étaient prêts à lancer le mouvement.

---

<sup>21</sup> Dotations jeunes agriculteurs

<sup>22</sup> Groupement des Agro-Biologistes

<sup>23</sup> Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Nous impliquons de plus en plus nos élus sur nos territoires. Les captages prioritaires sont suivis par une équipe technique et par des élus de la Chambre d'agriculture. Tout récemment, nous avons affecté des animateurs territoriaux sur le territoire jurassien avec des référents élus de la Chambre d'agriculture. C'est une réelle volonté pour nous d'instaurer des binômes plus efficaces et proches des territoires. Par ailleurs, je vous rappelle notre engagement sur l'animation des groupes de développement en lien avec la FDGEDA et avec laquelle nous devons signer prochainement la convention annuelle. C'est pour nous une source très précieuse de réflexion et d'actions sur le développement des exploitations agricoles en lien fort avec les territoires.

La communication est un des leviers pour mieux se faire connaître, mettre en valeur nos savoir-faire, nos compétences.

Voici une liste de quelques-unes de nos actions et rendez-vous récents : la Biolo'Week, la soirée débat sur le traité du CETA avec la FDGEDA et le GVA du Val de Saône, le Forum des opportunités à Tavaux. Ce dernier a été un véritable succès puisque nous avons 28 opportunités, à peu près 110 agriculteurs ou porteurs de projets sont venus nous rendre visite durant la journée, avec également une conférence sur les évolutions de l'alimentation. Mais encore : le déclic face au changement climatique, le *speed dating* sur la transmission à Dompierre sur Mont et la réunion annuelle sur la transmission, la journée installation.... Cette liste n'est pas exhaustive, elle a juste le mérite de vous montrer la diversité d'intervention de la Chambre d'agriculture du Jura. Nous avons innové sur la communication en créant des vidéos sur la présentation de la Chambre d'agriculture et sur des témoignages d'utilisateurs de nos services. Ce sont deux mini-reportages, le premier présente la Chambre d'agriculture. C'est celui qui passait en boucle à votre arrivée. Les deux autres vidéos, qui doivent durer un peu plus de 2 minutes chacune, vous seront présentées en fin de session.

Fin octobre, nous avons accueilli la commission agricole du Parlement européen. L'ensemble des productions de Bourgogne-Franche-Comté a été abordé sur trois journées. Les eurodéputés sont donc passés par le Jura en faisant une escale à Champvans afin de débattre des spécificités de notre territoire et de notre modèle d'agriculture familiale sur des zones à faible potentiel.

Aussi, une délégation d'élus de Bourgogne-Franche-Comté (Chambres d'agriculture et Conseil régional - sachant que la présidente conduisait la délégation) s'est rendue à Bruxelles pour comprendre les éléments de langage de la future PAC (politique agricole commune) et, bien sûr avancer nos arguments pour une PAC plus juste sur notre territoire.

Le partenariat avec le Conseil départemental nous est précieux dans les domaines de l'environnement, la communication et la promotion de notre agriculture avec « Made In Jura », malgré la perte de la compétence sur l'économie et j'adresse mes remerciements au Conseil départemental et plus particulièrement à son président.

Les déménagements d'EVA Jura, anciennement Conseil Élevage, et du GDS sont en cours sur le site de Crançot. C'est avec regret pour la proximité de nos organismes technico-économiques et service de développement.

Nous devons garder un partenariat fort et complémentaire entre les structures dans l'intérêt des éleveurs jurassiens.

Je voudrais également saluer les échanges constructifs et positifs avec l'enseignement agricole du site de Montmorot, donc je salue la directrice présente aujourd'hui. Nous avons encore beaucoup de liens à faire entre la profession agricole, l'enseignement agricole et la Chambre d'agriculture qui est naturellement un élément déterminant de ces relations. C'est ma vice-présidente, Isabelle, qui suit et cela avec attention, perspicacité et efficacité.

Dans le cadre de l'interconsulaire, mes deux collègues, le président de la Chambre des métiers et le président de la Chambre d'industrie, ont quitté la salle. Je voudrais tout de même rappeler que par rapport à la plateforme RH<sup>24</sup>, nous avons un travail qui est fait en commun, travail qui est délégué à la structure emploi du département qu'est SOÉLIS.

J'apprécie la bonne implication des agents de la Chambre d'agriculture et je les remercie pour la dynamique qu'ils apportent à l'entreprise, au service du plus grand nombre. J'adresse également tous mes remerciements à mes collègues élus pour leur implication à mes côtés.

Lors de la précédente session, nous avons abordé l'importance de communiquer. Les élections municipales vont avoir lieu en début d'année, avec le renouvellement des conseils municipaux. Je ne peux que vous inciter à vous impliquer dans votre commune, voire votre communauté de communes, qui sont des lieux d'échanges, de dialogue, de consensus et de gestion. C'est lorsqu'on est présent que l'on peut amener nos arguments afin de construire collectivement.

Merçi de votre attention. J'ouvre le débat.  
(*applaudissements*).

---

<sup>24</sup> Ressources humaines

# Débat avec la salle

## **Monsieur Gilles Duquet**

Bonjour à tous. Monsieur le préfet, bonjour. Merci, François (Lavrut), d'avoir évoqué SOÉLIS. J'ai une information à faire passer. Il y a huit jours, dans cette même salle, nous avons vécu un moment historique, c'était la fusion de nos deux groupements d'employeurs du département, le SR<sup>25</sup> et le groupement d'employeurs DESFI<sup>26</sup>. Aujourd'hui, c'est donc une seule structure. On sait qu'en agriculture, on multiplie souvent les structures, mais là, on est arrivé à optimiser les moyens, à mutualiser et cela a été une volonté politique de la profession tout entière pour obtenir un meilleur service à nos utilisateurs, à nos adhérents, avoir une structuration dans la gouvernance, bien sûr une simplification administrative, sécuriser également tous les emplois qui sont derrière. C'est 150 ETP que cette structure va représenter. C'est 1 000 salariés qui passent sur l'année, avec la réponse aux travaux saisonniers. Cette fusion a aussi été l'occasion de créer 6 sections locales qui sont nos services emplois locaux que vous connaissez et qui seront liés désormais juridiquement à SOÉLIS Emplois Partagés. C'est le nouveau nom que nous allons donner à cette structure. SOÉLIS Emplois Partagés regroupe les activités du SR et de DESFI. Les travaux saisonniers que j'évoquais tout de suite, c'est la castration de maïs et les vendanges, c'est de la valeur ajoutée pour le département. On essaie donc d'y répondre avec toutes les difficultés qu'il y a aujourd'hui dans le recrutement de personnel pour réaliser ces tâches. Ce sont 600 exploitations qu'on arrive à servir, qui sont utilisatrices de cette nouvelle structure, ce n'est donc pas des moindres et cela a un impact sur le département. Si on continue notre activité de développement, c'est aussi pour répondre à ces actions de développement de main-d'œuvre sur les entreprises agricoles et rurales, d'où notre investissement qui ne faiblit pas sur les travaux de recrutement toujours à faire et de qualification de futurs salariés. On a des pistes, on doit avancer sur certaines. On sait que l'assurance chômage est rénovée et va peut-être permettre à certains de répondre davantage à des offres d'emploi. Du côté des ressortissants du RSA<sup>27</sup>, certains départements arrivent à cumuler emploi et RSA. Nous ne l'avons pas encore acté. Et du côté également de la main-d'œuvre étrangère, des migrants. Aujourd'hui, pour nous, toute opération est bonne à prendre parce qu'il y a des travaux qui ne sont pas satisfaits. Pour finir, je remercie la Chambre d'agriculture parce qu'on a vu que, dans le budget, elle continuait son soutien à ce travail de développement de l'emploi salarié et de formation des futurs salariés. Merci.

## **Monsieur François Lavrut**

Merçi Gilles. Je voudrais pointer du doigt ce qu'est un CS<sup>28</sup> lait. Il s'est mis en place en accord avec la profession et le CFPPA<sup>29</sup>. Il permettrait, à terme, de renforcer encore ce potentiel de salariés agricoles ou de futurs agriculteurs.

<sup>25</sup> Service de remplacement

<sup>26</sup> Association de développement de l'emploi salarié et de la formation pour l'insertion professionnelle en agriculture

<sup>27</sup> Revenu de solidarité active

<sup>28</sup> Certificat de spécialisation

<sup>29</sup> Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles

**Monsieur Richard Vignon**

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous venez de dire et j'ai une question. Est-ce que vous avez un contact avec la directrice qui coordonne le comité interservices des réfugiés dans le Jura ?

**Monsieur Gilles Duquet**

Oui, tout à fait. On est en lien, mais on sait que les démarches sont très compliquées, les formalités administratives, etc. Il est donc néanmoins assez compliqué de faire en sorte que ces migrants puissent travailler parce qu'il faut un délai, il y a des carences, etc. Certes nous sommes en lien, mais je crois qu'on peut faire largement mieux.

**Monsieur Richard Vignon**

Si les démarches administratives sont trop compliquées, il faut me le faire savoir.

**Monsieur Gilles Duquet**

Elles le sont.

**Monsieur Richard Vignon**

D'accord, mais il faut m'expliquer pourquoi, quelles sont les difficultés que vous rencontrez. Donc rapprochez-vous de la Chambre d'agriculture et on veillera à assouplir tout cela, parce que je connais le formalisme de certains services. Il n'y a pas de raison que ce soit compliqué. C'est pour cela que je vous dis de passer par cette structure. Pour ceux qui ne le savent pas, cette structure est une structure que nous avons mise en place dans le Jura, qui est tout à fait originale, qui coordonne de façon générale l'intégration des réfugiés. Ce ne sont pas des demandeurs d'asile. Ils ont l'asile. C'est pour cela que la procédure ne doit pas être trop compliquée puisqu'ils sont déjà considérés comme réfugiés. Ils ont l'asile et on leur cherche un emploi. Comme vous en offrez, cela devrait être assez fluide. Si c'est compliqué, il faut que je le sache et que j'y remédie rapidement.

**Monsieur Gilles Duquet**

On fera remonter.

**Monsieur François Lavrut**

Merci pour les compléments. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur Nicolas Saive**

Bonjour à toutes et à tous. Je veux saluer la présence de Monsieur le préfet parmi nous ce matin. J'ai plusieurs thématiques à aborder. La première, François (Lavrut) l'a abordée dans son discours, c'est bien sûr la déchéance de DJA. Aujourd'hui, on a plus d'une douzaine de cas sur le département qui commencent à être remontés, cela concerne des installés 2009-2010. On les contrôle aujourd'hui, quasiment 10 ans après. Pour nous, redemander une DJA 10 ans après, c'est inadmissible, surtout quand, à l'époque, on ne connaissait pas forcément les règles du jeu et que le contrôle a été mis en route en 2014. On a donc contacté les services de la DDT, on vous a rencontré plusieurs fois, Monsieur le préfet, à ce propos. On aurait bien aimé avoir un soutien de l'administration jurassienne à nos côtés.

Sachez qu'aujourd'hui que l'on va essayer d'aller taper plus haut, on va aller rencontrer les services de l'ASP<sup>30</sup> parce que, pour nous, c'est inadmissible que ces jeunes remboursent la DJA suite à des conjonctures économiques qu'on ne peut pas maîtriser. On ne maîtrise pas le cours des céréales ; on ne peut pas maîtriser le cours du lait. C'est surtout ce calcul qui est mal fait parce qu'aujourd'hui, cela ne prend pas en compte l'autofinancement, cela ne prend pas en compte les trésoreries des exploitations. Sachez que sur les années 2011-2012, il y a eu certes de bonnes années en céréales mais, par contre, on sait tous que l'année 2016 était plus que catastrophique. Ceux qui ont pu gagner un peu d'argent sur ces années-là ont donc tout de suite été rattrapés par la réalité des choses en 2016. Je voulais donc attirer à nouveau votre attention là-dessus parce que, pour nous, c'est un sujet majeur d'actualité.

Je voudrais revenir aussi sur toutes ces attaques quotidiennes qu'on a quasiment tous les jours avec les opposants. Pour nous, ça reste inadmissible. On a fait plusieurs manifestations par rapport à cela. On nous a promis que des sanctions seraient prévues. On les attend de pied ferme parce que cela commence à faire. Il est inadmissible de rentrer dans les exploitations sans rien risquer. Il faut que les choses changent. Le président de la République a dit qu'il souhaitait maintenir son agriculture et qu'il souhaitait que ces attaques cessent. Qu'il montre l'exemple. On attend des actes, parce que c'est comme pour beaucoup de choses, il y a souvent beaucoup d'actions mais pas souvent de réponses. Donc, donner des sucettes, ça va bien un moment mais il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps.

Je vais revenir aussi sur le traité de libre-échange ; François (Lavrut) en a parlé aussi. Il faut savoir qu'au niveau de la profession, on était contre. Tu l'as dit, il est inadmissible de laisser entrer sur notre marché des choses dont la production est interdite en France, ceci pour nourrir nos concitoyens. Je pense que l'on peut même parler de sécurité alimentaire pour les utilisateurs, pour les consommateurs, parce que si certaines molécules sont interdites chez nous, il y a des raisons. Je voudrais attirer l'attention des journalistes là-dessus parce que c'est là qu'il faut qu'on appuie. Sachez tout de même qu'au niveau de la Chambre d'agriculture et des GVA, une soirée a été organisée au lycée agricole de Montmorot où on nous a bien expliqué les conséquences de ces contrats de libre-échange, que ce soit pour le CETA ou pour le MERCOSUR. Je peux vous garantir que ce n'est pas forcément valorisant pour l'agriculture française et encore moins pour la filière viande qui est déjà très impactée aujourd'hui. Lors de cette soirée, tous les parlementaires ont été invités. Il est tout de même dommage qu'aucun n'ait été présent parce que, prendre des décisions sur le dos des agriculteurs et ne pas les assumer après, ne pas voir les conséquences que cela aura sur nos exploitations, sur la ferme France, pour moi, c'est grave. J'entendais tout à l'heure Madame Brulebois dire qu'elle voulait maintenir son soutien aux agriculteurs. Je pense que quand on utilise l'agriculture comme monnaie d'échange au profit de l'industrie et que l'on signe des contrats à ce propos, ce n'est pas forcément apporter son soutien à l'agriculture.

Je vais également revenir au CAJ<sup>31</sup> que nous avons organisé avec la FDSEA du Jura. Il faut savoir que d'ici 5 ans, 44% des chefs d'exploitation vont partir en retraite. On a donc un gros besoin de renouvellement des générations qui va s'instaurer dans les années à venir. Je voudrais attirer l'attention de toutes les organisations para-agricoles, de tout le monde afin que chacun prenne conscience de la réalité des choses.

<sup>30</sup> Agence de services et de paiement

<sup>31</sup> Conseil de l'agriculture jurassienne

Certes, cette année, on a beaucoup installé en 2019, mais il faut que cela continue parce qu'on n'arrivera pas à remplir toutes les demandes et surtout à boucher tous les trous dans les fermes. Si on ne veut pas d'une augmentation de la taille de nos exploitations, qu'on veut garder notre modèle agricole français, notre modèle familial, je pense qu'il faudrait qu'on se prenne tous par la main, la profession, l'Etat, les communautés de communes, les départements et les communes. Il faut vraiment que tout le monde ait conscience de la situation si on ne veut pas que, demain, nos campagnes meurent et qu'il n'y ait plus du tout d'animation sur nos territoires.

Là-dessus, je souligne aussi le travail de la Chambre d'agriculture qui est réalisé tous les jours pour accueillir des futurs porteurs de projets. Ils viennent ici et ils peuvent être conseillés sur leur projet.

Je voudrais également souligner ce qu'on a vu tout à l'heure dans le budget, c'est-à-dire la réduction qui est appliquée aux Jeunes Agricultures. Je pense que c'est important pour tout nouveau JA qui s'installe par rapport aux offres auxquelles il peut prétendre sur des services Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, on pousse l'installation aidée parce qu'on sait que ce sont des personnes qui sont suivies pendant les 5 premières années d'installation, sachant que ce sont souvent les 5 premières années les plus fragiles. Il est donc important de les soutenir.

Je fais le lien avec mon premier propos concernant les déchéances de DJA. Aujourd'hui, même si la DJA est revalorisée, certains s'aperçoivent, au bout de 4 ou 5 ans, qu'il faut redonner la DJA. Donc aidez-nous à pousser l'installation aidée parce que je ne suis pas sûr, quand les jeunes apprendront cela, qu'ils souhaiteront encore utiliser ces aides. Pour nous, c'est notre principale crainte. Donc s'il vous plaît, aidez-nous. Merci.

*(applaudissements).*

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Nicolas. Je repasse la parole à Monsieur le préfet qui souhaite sans doute répondre.

### **Monsieur Richard Vignon**

Je ne répondrai pas à tout, Monsieur le président des Jeunes Agriculteurs, car il est prévu que je clos les débats. J'aurai donc l'occasion de revenir sur un certain nombre de sujets que vous avez balayés, je pense notamment à l'*agribashing*, au problème des échanges européens et internationaux.

Je reprendrai deux choses, deux points sur lesquels vous êtes intervenu. Sur les déchéances des jeunes agriculteurs, le sujet est effectivement sensible et je comprends l'incompréhension des jeunes agriculteurs qui se retrouvent à être contrôlés de nombreuses années après avoir bénéficié de subventions et qui, lorsqu'ils ne répondent pas au cahier des charges, sont obligés effectivement d'opérer des remboursements. C'est un mode qui, je le rappelle -et je parle sous le contrôle du directeur des territoires-, est européen. Vous pouvez hocher la tête, il n'empêche que les déchéances des Jeunes Agriculteurs sont des subventions européennes. On transpose et, après, on est contrôlé par l'Europe. Je vous rappelle tout de même que, si vous avez bonne mémoire, parce que j'ai bonne mémoire, quand quelquefois l'Europe nous rattrape sur des mauvais contrôles, c'est trois fois plus douloureux que lorsqu'on prend les contrôles nous-mêmes. Il faut donc aussi que nous ayons cette responsabilité.

Je ne dis pas que c'est une bonne mesure, je vous dis simplement que nous sommes sous l'œil européen. Que ce ne soit pas une bonne mesure, la preuve en est que les transpositions et les corrections ont déjà été apportées pour les futurs, vous le savez, puisqu'on est plus dans le même cadre où on est contrôlé 6 années après ou sur la durée de l'engagement. Des corrections ont donc été apportées. C'est vrai que pour ceux qui rentrent dans le dispositif, ces corrections ont été apportées. Aujourd'hui, on se retrouve confronté à ceux qui étaient rentrés dans le dispositif -pour certains il y a 7 ou 8 ans- et qui se retrouvent aujourd'hui avec cette difficulté. Vous me l'avez signalé en plusieurs fois : vous avez saisi les parlementaires, lesquels n'ont pas manqué, eux-aussi, de me remonter ces difficultés. Ils les ont même remontées directement au ministère de l'agriculture et vous avez eu la confirmation, Monsieur le président, puisque Didier Guillaume, le ministre, vous a indiqué qu'il y avait une recherche de solution qui était en ce moment en discussion au niveau national, avec la contrainte que c'est tout de même une règle européenne. Dans le département, les discussions que j'ai eues avec la DTT nous ont amenés à regarder ces déchéances avec la plus grande attention. Je fais attention aux mots que j'emploie car la séance est publique et je ne peux donc pas aller trop loin, mais quand on met beaucoup d'attention, ce n'est généralement pas en défaveur des demandeurs. C'est plus précisément pour être, sinon bienveillant, tout au moins essayer de trouver la meilleure des solutions. Je peux donc vous assurer que chaque cas est étudié avec la plus grande attention, mais dans un cadre dans lequel on ne peut pas s'extraire, c'est-à-dire qu'on est tout de même obligé, malgré toute la bienveillance, de respecter le cadre réglementaire. Voilà où nous en sommes dans le département. Précisément, sur ce cadre réglementaire et aussi pour que notre ministère puisse voir avec la commission européenne, nous avons saisi le ministre de l'agriculture. Je m'y étais engagé quand vous êtes venu me voir et la lettre a été faite. Je sais que certains parlementaires l'ont fait aussi directement. Le ministre est donc saisi de ce problème, il le connaît, il est sur sa table. On verra les solutions qu'il peut apporter à son niveau, celles qu'il peut peut-être négocier, mais en tous cas le sujet est d'actualité.

Nous avons aussi saisi l'ASP, qui a la possibilité, en fonction de la trésorerie et en fonction de la situation budgétaire de l'exploitation, d'apporter des souplesses, soit en étalant l'échéancier de retour de ces subventions, les remboursements, soit en évacuant tout ou partie, et « tout » peut être possible. C'est donc aussi une possibilité qui existe et qui est entre les mains de l'ASP. Je veux donc bien qu'il y ait un gros problème, je veux bien que vous fassiez remonter les difficultés, mais je demanderai aussi un peu de compréhension sur l'attention qu'on vous porte. Et quand vous venez me voir dans mon bureau et que je suis avec mes services, ce n'est jamais vain, il y a toujours des suites. Et là, nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire. Et j'insiste car je voudrais vraiment que tout le monde soit convaincu que nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire sur ce sujet.

Vous avez abordé un deuxième sujet ; vous vous êtes plaint sur une très belle manifestation que vous avez faite, le Forum des opportunités, sur lequel vous avez évoqué les problématiques des échanges internationaux...

**Monsieur Christophe Buchet**  
Ce n'était pas dans le même cadre.

### **Monsieur Richard Vignon**

Oui, ce n'était pas dans le même cadre, mais c'était la veille. Vous vous plaignez de l'absence des parlementaires. Je laisserai le soin à Madame Brulebois de répondre, mais je voudrais le faire aussi pour l'ensemble des parlementaires. Vous l'avez fait un jeudi. Le jeudi, les parlementaires sont au parlement. Ils sont là les vendredis –Madame Brulebois est physiquement là-, ils sont là les lundis et les mardis. Les mercredis et jeudis, ils ont séance. Et en ce moment, les séances sont longues -n'est-ce pas, Madame la députée ?- parce que nous sommes dans la loi de finances, dans laquelle il y a d'ailleurs des sujets d'agriculture. Au moment où ils n'étaient pas avec vous localement, ils étaient peut-être en train de défendre l'agriculture du Jura. Je voulais le dire parce que je pense qu'il est important que nous ayons bien à l'esprit, dans cette salle, que la Chambre d'agriculture fait un excellent travail. Vous n'avez pas manqué, Monsieur le président, de le souligner. C'est vrai et je le dirai dans mon discours. Mais il n'y a pas que la Chambre d'agriculture, Monsieur le président des Jeunes Agriculteurs, il y a aussi les services de l'Etat, il y a aussi les parlementaires, il y a aussi la Région, il y a aussi tous ceux qui vous aident, qui vous accompagnent et qui, par leur présence, manifestent aussi l'intérêt qu'ils ont pour l'agriculture et son avenir en France.

### **Monsieur François Lavrut**

Nicolas (Saive), je relève le point sur la vague de départs à la retraite que tu as soulignée. Il est vrai qu'un CAJ a été organisé avec les différentes composantes. On est sur un volume de départs à la retraite, donc d'agriculteurs qui ont plus de 55 ans, au-delà de ce qu'on a connu jusqu'à maintenant et principalement en forme sociétaire. On veut trouver des solutions pour remplacer ces associés de fonds de sociétaires car il y a une adéquation qui n'est pas bonne pour le moment. On a du mal à retrouver des repreneurs sur ces formes sociétaires pour venir dans les GAEC. On a des jeunes qui veulent rentrer en agriculture individuelle –d'ailleurs ils créent souvent une société quelques années après- mais pas de gens pour reprendre ces places d'associés. C'est très compliqué. On sait que, demain, ce sera un problème et qu'il faut donc s'y atteler dès à présent. Il y a d'ailleurs déjà des groupes de travail qui se sont mis en place pour voir les retours d'expériences et quels sont les freins à lever pour essayer d'améliorer la situation. Y a-t-il d'autres interventions ?

### **Monsieur Jacques Louis**

Le tableau ne serait pas complet si nous ne parlions pas de la forêt. L'actualité et la conjoncture forestière sont tout de même marquées par les crises sanitaires liées au changement climatique. C'est une évidence, on le constate tous, c'est donc tout de même suffisamment grave pour en parler. Crises sanitaires qui affectent principalement les résineux, notamment l'épicéa avec les attaques de scolytes. Mais les sapins et les autres essences, même en plaine avec les épicéas, ont payé la note. On a vu qu'ils n'étaient pas à leur place. Les feuillus accusent le coup et, globalement pour ce qui est du résineux, on assiste à une saturation extraordinaire des marchés puisque, pour la Franche-Comté à elle-seule, c'est 300 000 m<sup>3</sup> de bois, d'épicéa qui arrivent sur le marché cette année, qui seront suivis d'une deuxième vague plus importante l'année prochaine. Les scolytes travaillent... Bourgogne-Franche-Comté : 700 000. Grand Est : 2 millions. Cinq millions au niveau de l'Europe, c'est-à-dire Autriche, Allemagne et France réunies.

Le problème est actuellement de dégager ces bois puisqu'on a la double peine : l'impossibilité ou la difficulté de vendre des bois et, les communes et particuliers également le voient. C'était très important dans les recettes d'un bon nombre de communes, cela modifie donc bien les choses. Il y a donc le problème de l'évacuation de ces bois qui ne valent pas très cher, ce qui nécessite une aide de la collectivité. La collectivité française va apporter 8 millions d'euros sur le marché pour aider à l'évacuation des épiceas dans des régions comme la Bretagne ou le Sud-Ouest qui peuvent les transformer. Je cite que l'Allemagne a apporté 800 millions d'euros dans le même temps, ce qui montre la réalité des choses. Il y a également le problème de l'interrogation, demain, sur les essences, notamment sur l'épicéa dont on s'interroge sur sa place en dessous de 800-1 000 mètres d'altitude, ce qui pose un problème, celui de savoir que replanter. On y travaille, tous les organismes y travaillent.

Je fais le lien avec l'intervention sur la transition énergétique pour donner 2 chiffres. Les énergies renouvelables représentent 10% des énergies. Vous modifierez si je me trompe. Dans ces 10%, la biomasse forestière représente 40%. Loin derrière, l'hydraulique représente 20%. Très loin derrière, l'éolien représente 5% et le solaire 1%. Tout cela pour dire que dans un département comme le nôtre, forestier pour la moitié de sa surface, où la biomasse est déjà valorisée par le chauffage individuel, mais aussi par les chaufferies collectives et où d'autres développements peuvent intervenir, on a là un gisement important qui nécessite que la forêt soit bien gérée, un gisement qui se renouvelle aussi, à condition qu'on gère bien la forêt et c'est ce que nous nous employons à faire avec les services de la Chambre d'agriculture et d'autres services. Mais on a là quelque chose qui est incontestablement à développer dans nos territoires ruraux qui ont comme ressource principale, entre autres, l'agriculture et la forêt. Quand je vois les projets de chaufferies collectives que les collectivités sont en train de développer, elles développent des choses puissantes.

Sur la chaleur des usines de méthanisation, s'il était possible de les coupler avec des fromageries et des lieux nécessitant de la consommation d'énergie, cela pourrait être une belle chose. Mais j'ai vu tout à l'heure que la méthanisation était plus sur le bas que sur le dessus. Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Jacques. Un commentaire : le partenariat que nous avons entre le CRPF<sup>32</sup>, les propriétaires forestiers et la Chambre d'agriculture au sein de l'ADEFOR<sup>33</sup> fait que nous menons tout de même pas mal d'actions qui, pour le peu que je connais pour le moment, marchent plutôt bien.

### **Monsieur Emmanuel Rizzi**

Je profite de la présence de notre députée pour lui demander comment un gouvernement peut à la fois voter l'article 44 de la loi EGAlim<sup>34</sup> qui nous dit qu'il est interdit de proposer à la vente ou de distribuer à titre gratuit en vue de consommation humaine ou animale des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne et, dans le même temps, et voter les accords du CETA.

<sup>32</sup> Centre régional de la propriété forestière

<sup>33</sup> Association pour le développement de la forêt 39

<sup>34</sup> Loi n°2018-938 issue des Etats généraux de l'alimentation

### **Madame Danielle Brulebois**

Merçi, Monsieur Rizzi, pour votre question. Je ne pensais pas revenir, ce matin, sur le CETA puisque je m'en suis déjà largement expliquée. Je voudrais simplement en profiter pour dire à Monsieur le président, Nicolas Saive, qu'il ne faut pas confondre CETA et MERCOSUR. Ce sont deux traités totalement différents. J'ai voté le CETA, je ne voterai pas le MERCOSUR. Il faut savoir que le CETA a été négocié en 2009. Je rappelle tout de même que ce n'est pas une question de politique. Je le rappelle à chaque fois. En 2009, la majorité au Parlement européen était de droite, comme en France. Cet accord a été mis sur la table en 2009. Ensuite, sous François Hollande, en 2015-2016, il a été validé par une majorité de gauche, à la fois au Parlement européen et à l'Assemblée nationale. Ce traité était en vigueur et quand nous sommes arrivés, nous avons effectivement examiné ce traité et nous avons vu qu'il y avait des choses à améliorer. Cela a été fait, le président de la République a mis en place une commission, la commission Schubert, qui a développé des préconisations pour nous protéger, pour protéger notre agriculture française. Après, c'est suivi de très près, il y a un comité de suivi qui suit les effets du CETA. Je pense qu'il est un peu dommage d'opposer les secteurs économiques de l'agriculture et de l'industrie car nous sommes tous dans le même bateau. Je pense qu'il faut que l'économie française marche bien, que les balances commerciales soient excédentaires parce que c'est ce qui crée des emplois sur nos territoires. Je pense donc qu'il est un peu dommage de les opposer les unes aux autres. Concernant les premières études, il ressort que les entreprises françaises ont nettement bénéficié du CETA. L'excédent commercial de la France avec le Canada a progressé de 400 millions d'euros en 2018, tiré par une forte progression des exportations, de l'industrie, mais pas uniquement, par exemple une hausse de 8% pour les produits des industries agroalimentaires et de 20% de plus pour les produits laitiers, fromagers et tout ce qui concerne l'économie agroalimentaire.

Concernant les normes sanitaires européennes, elles sont en vigueur, elles sont incontournables, que ce soit avant le CETA, pendant le CETA ou après. Donc, contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas eu d'invasion de bœuf aux hormones, de bétail alimenté aux OGM<sup>35</sup>. Il y a des contrôles et ces contrôles sont faits.

### **Monsieur Emmanuel Rizzi**

Le CETA, on connaît tous. Là, c'était la contradiction entre le CETA et cet article 44 qui a été voté par le gouvernement qui, lui, dit qu'on ne doit pas importer et proposer à la vente des produits pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne. C'est typiquement le cas du bœuf qui est importé...

### **Madame Danielle Brulebois**

Non. S'agissant des antibiotiques activateurs de croissance et des produits phytosanitaires, leur présence dans les produits d'origine animale (viande ou lait) est pour l'heure soumise à des seuils maximums de résidus fixés au niveau européen et appliqués à tous les pays tiers. Ils seront intégralement interdits dès janvier 2022. Ce qu'il faut, j'en conviens, ce sont des contrôles. Il faut que l'Europe se dote de moyens de contrôle suffisants pour tout contrôler.

<sup>35</sup> Organismes génétiquement modifiés

Après, sur le CETA, faut-il des accords ou ne faut-il pas d'accords ? De toute manière, accord ou pas, les échanges internationaux existent. Vous l'avez vu, nous sommes dans un monde globalisé et on ne les empêchera pas, ils existent. Je pense donc qu'il vaut mieux des accords entre états qui s'entendent, qui ont les mêmes valeurs, qui ont les mêmes normes sanitaires que d'être sous le coup du libre-échange, de la libre concurrence non-fauscée sous les règles de l'OMC<sup>36</sup>, de l'OCDE<sup>37</sup> et, maintenant, de la Chine qui a pris la présidence de la FAO<sup>38</sup>. On ne va pas refaire le débat sur le CETA. J'en profite pour m'excuser, Monsieur le président, je n'étais vraiment pas disponible ce soir-là et cela m'aurait beaucoup intéressée d'y participer. Je n'ai pas fui le débat, je suis allée à celui de la Confédération paysanne parce que ce jour-là, j'étais disponible pour y aller, mais je n'ai pas vu le débat et je suis à votre disposition si vous voulez en réorganiser un.

### **Monsieur François Lavrut**

Danielle, ce n'est absolument pas pour te mettre en difficulté, on est content que tu sois là, que l'on puisse débattre avec toi des problématiques agricoles. Il est normal aussi que la base fasse remonter les inquiétudes qu'elle peut avoir quand on nous dit qu'il faut toujours produire mieux, plus propre, utiliser moins et on se rend compte que ce n'est pas tout à fait pareil quand on fait des choix. Je ferme la parenthèse.

### **Madame Danielle Brulebois**

Juste un mot à Monsieur Rizzi sur l'importation de viande bovine parce que c'est le souci. On est d'accord, la chose qu'il faut travailler, c'est la fragilité de la filière bovine. Mais ce n'est pas le CETA le principal ennemi de la filière de la viande bovine quand on considère qu'aujourd'hui, 80% de la viande consommée en collectivité est d'origine étrangère et pas d'origine française. Je pense qu'il y a vraiment matière à travailler et le gouvernement est prêt à vous aider à travailler pour vraiment installer la filière bovine pour qu'elle s'organise et qu'elle mette en valeur ses produits et je pense qu'il y a moyen de le faire. Si, aujourd'hui, la filière bovine est capable de dire et d'expliquer aux consommateurs -puisqu'au final, c'est le consommateur qui décide- qu'il vaut mieux acheter son bifteck produit dans le Jura, dans sa boucherie du coin, plutôt que d'aller l'acheter sous cellophane au supermarché, le jour on aura réussi à faire comprendre cela... Et puis les collectivités s'organisent aujourd'hui, on le voit bien au niveau des collèges, on le voit au niveau des lycées. Les collectivités s'organisent pour vraiment qu'on fasse des circuits courts et que l'on puisse consommer les produits de nos territoires.

### **Monsieur Alban Estor**

Je tiens juste à préciser que je ne suis pas le président du GAB, je suis juste un élu, mais je vous remercie de votre invitation ce matin. Je voudrais revenir sur un point que j'ai appris pas plus tard qu'hier soir, lors d'un débat organisé par la Confédération paysanne sur ce même thème du changement climatique, qui est apparemment un thème très actuel puisque tout le monde en parle, c'est la mode. J'ai donc appris que l'agriculture était victime de ce changement climatique. Tout le monde en est conscient. Elle est aussi partiellement responsable de ce changement climatique et, cela, on en parle beaucoup moins.

<sup>36</sup> Organisation mondiale du commerce

<sup>37</sup> Organisation de coopération et de développement économiques

<sup>38</sup> *Food and agriculture organization* (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Ce matin, vous avez parlé de la transition énergétique. En effet, l'agriculture peut être source de solutions, en particulier avec les projets de méthanisation, d'énergies renouvelables, de stockage de carbone dans les sols, de biomasse, etc. Je voulais juste poser une question car, du coup, j'ai appris hier soir que ce changement climatique était dû en grande partie aux gaz à effet de serre, le CO<sub>2</sub>, le méthane et le protoxyde d'azote (NOO). Ce protoxyde d'azote, c'est 50% de gaz à effet de serre produits par l'agriculture. Ce protoxyde d'azote a un pouvoir réchauffant sur la planète, à une échelle de 100 ans, 300 fois supérieur au CO<sub>2</sub>. Et celui-là, on n'en parle pas et il est dû aux engrais azotés que les agriculteurs mettent dans leurs champs. Il est donc bien de parler de transition énergétique, mais pourquoi est-ce qu'on ne met pas aussi le point sur le fait que les agriculteurs sont aussi responsables de ce changement climatique par l'engrais et par tous les produits qu'ils mettent dans leurs champs ? Je vous remercie.

**Monsieur François Lavrut**

On revient au débat qu'on avait tout à l'heure sur les échanges internationaux. On peut mettre des contraintes à l'agriculture française et on peut toujours trouver des choses qui ne vont pas. À un moment donné, comme je l'ai dit dans mon intervention, c'est dans les conditions de production dans notre Etat, au niveau de l'Europe et au niveau mondial, sachant qu'il y a des échanges au niveau mondial, qu'est-ce que l'on met comme critères en place pour garder une agriculture pérenne, vivable, viable en France ? Tout seuls, on peut toujours dire qu'il faut qu'on lave plus blanc, mais existera-t-on encore demain en tant que paysans ? Pour la filière bio, puisque vous représentez la filière bio, et pour être personnellement au sein d'autres instances, par exemple à l'Agence de l'eau où on aide largement la bio, on fait même attention, dans les crédits que l'on distribue, à la consommation de bio sur lait standard. Aujourd'hui, Bio lait a baissé la production de 5% parce qu'on sait que si le prix du lait bio baisse trop fortement, on flingue toutes les conversions bio qu'on a mises en place et, que ce soit l'Etat ou que ce soit les Chambres, on ne veut pas de cela. On veut qu'il y ait une stabilité du prix et, par rapport à cela, il faut toujours faire correspondre l'offre et la demande. Et ne pas oublier que si on n'est pas compétitif en France, y compris pour les produits bio, les grandes surfaces iront les chercher ailleurs.

**Monsieur Alban Estor**

Ma question était simplement : quand vous faites des réunions, comme la semaine dernière à Lavigny, pourquoi ne parlez-vous pas de cela ? C'est-à-dire de simplement baisser les intrants chimiques d'engrais. Diminuer la part d'engrais dans les champs, c'est en partie augmenter cette résilience face au changement climatique.

**Monsieur François Lavrut**

Parce que la Chambre d'agriculture travaille sur des bases scientifiques. Lorsqu'on fait une conférence, on peut toujours mettre en exergue, pointer du doigt une chose ou une autre ; on le voit dans différents débats. Mais le rôle de la Chambre d'agriculture, étant sous tutelle du préfet, c'est d'intervenir beaucoup plus dans le scientifique et le calage des choses. Mais on ne peut pas se permettre de montrer du doigt ou de jouer avec la peur des gens. La Chambre d'agriculture est beaucoup plus posée que cela. C'est la seule réponse que je peux te faire.

Il n'y a pas de solution miracle, ni en bien, ni en mal, il y a un modèle d'agriculture qui est vaste et varié et il faut trouver le bon équilibre et les faire vivre ensemble et en bonne harmonie et en les faisant évoluer dans la demande sociétale que veut le gouvernement. Tout à l'heure, on a parlé des 15% de non-baisse de la TATFNB<sup>39</sup> du financement des Chambres d'agriculture. Derrière, l'Etat nous donne un contrat d'objectifs sur les missions à accomplir et à conduire. La Chambre d'agriculture, ce n'est pas un syndicat agricole. C'est quelque chose de calé, avec des ingénieurs qui travaillent sur des bases scientifiques avec de l'expérimentation, de l'innovation de la recherche. On est loin du débat où on peut se faire peur ; on n'est pas dans cette logique-là.

### **Monsieur Rémi Hugon**

Je suis ici en tant qu'invité, représentant la filière agroalimentaire et je suis gérant de l'abattoir et de l'atelier de découpe d'Equévillon, à côté de Champagnole. Cette partie « consommation locale » m'interpelle. Il est vrai qu'on a développé, dans un premier temps, tout un circuit au service des agriculteurs locaux, c'est-à-dire qu'ils nous amènent leurs animaux, ils sont tués, conditionnés et eux, après, se chargent de vendre cette viande en caissettes sur un circuit de proximité. On est parti de zéro en 2011 et, aujourd'hui, on est environ à 300 tonnes/an, donc à peu près 6 à 7 bêtes par jour qui sont conditionnées et vendues directement par des producteurs locaux. Actuellement, on a mis en place une démarche vis-à-vis de la restauration collective que Madame Brulebois évoquait. Là, je trouve qu'il y a beaucoup de choses à faire. On est en contact avec Agrilocal<sup>40</sup>, mais aujourd'hui, c'est très marginal. On a contacté pas mal de collègues. Je ne sais pas d'où vient le problème, si c'est l'implication des responsables de cuisine qui ont des contrats négociés et qui ont des approvisionnements qui sont garantis à l'année sans souci, mais avec la qualité qui n'est peut-être pas au rendez-vous et la provenance qui laisse des doutes lorsqu'on connaît les prix d'achat de ces produits. On travaille beaucoup avec le Doubs, les producteurs du Doubs. Là, il me semble que c'est toutes les semaines. Cette semaine, par exemple, c'est 14 cochons et 2 bovins qui sont partis dans les collèges et les lycées du Doubs. Dans le Jura, on en est très loin. Je pense qu'il y a quelque chose à faire sur ce segment parce que ce sont tout de même deux départements voisins. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point que je voulais soulever, ce sont les intrusions qu'a connues l'abattoir par la société L214 il y a un an. On a découvert des caméras dans nos abattoirs le 12 novembre et des vidéos ont été publiées fin décembre. Il n'y a pas eu de souci majeur de relevé dans ces vidéos, mais c'est tout de même très impactant. Des plaintes ont donc été déposées par la société et par les salariés qui étaient tout de même mis en cause sur ces vidéos. La gendarmerie a très bien fait son travail puisque les auteurs de ces délits ont été identifiés. Malgré tout, les plaintes n'ont pas abouti et n'aboutissent pas. Il n'y a pas d'avancée à ce niveau-là.

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Rémi. Pour Agrilocal, je vais laisser la parole à Arnaud (Thevenier) qui a en tête tous les freins qu'on rencontre. On a de la puissance sur cette action, mais il n'y a pas que les producteurs. Il y a beaucoup d'éléments pour que cela fonctionne. Pour les intrusions, Monsieur le préfet, je vous laisserai répondre.

<sup>39</sup> Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

<sup>40</sup> Portail mettant en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics

### **Monsieur Arnaud Thevenier**

Pour compléter les propos de François par rapport à Agrilocal, je suis à côté de Monsieur Philippe Albert, en charge des services au Conseil départemental, avec lequel la Chambre d'agriculture a fait une proposition de structurer la demande des collèges, en ouvrant aux lycées et aux EPHAD, comme l'a évoqué François dans son discours tout à l'heure. Pour répondre à votre question, nos chargés de mission « alimentation de proximité » rencontrent les gérants, cuisiniers, toutes les équipes qui gèrent la restauration dans ces différents établissements sur le secteur d'Arbois. Il y a huit établissements qui représentent 6100 repas-jour et on est en train de faire l'enquête de l'ensemble et des besoins pour voir comment on peut structurer en termes de demandes, pour organiser l'offre en parallèle et voir comment, en termes de logistique, on peut faciliter les choses. Une fois qu'on aura connaissance de la partie « demande » de la part des restaurations, on se tournera vers les filières et les producteurs pour voir comment s'organiser. Il est prévu de faire cela sur le premier trimestre de l'année 2020. On termine les enquêtes cette année auprès des huit établissements et on fera la structuration de l'offre par la suite.

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Arnaud.

### **Monsieur Richard Vignon**

Vous m'avez interpellé, je vais répondre. Sur les circuits courts, ce que vous avez dit est intéressant par rapport aux postes que vous avez. Quand je rencontre les élus, parce que les collèges sont sous l'autorité du Conseil départemental, les cantines scolaires sous l'autorité des maires ou des présidents d'intercommunalités, les lycées sous l'autorité du Conseil régional, les élus sont très allants et ce sont les instructions qu'ils donnent. Donc, effectivement, le problème n'est pas la volonté politique de le faire, c'est simplement les circuits à mettre en place. L'initiative que vous avez prise me semble donc tout à fait répondre à ce genre de chose.

Monsieur le président, je vous ai dit que je ne répondrais pas, tout simplement parce que, dans notre pays, il y a la séparation des pouvoirs entre l'autorité administrative que je représente et l'autorité judiciaire. Vous l'avez très bien dit, la gendarmerie qui est sous mon autorité a fait son travail. Cela a été transmis au Parquet. Le procureur a fait son travail. Et je comprends bien qu'il y a une attente de votre part, mais justement -et j'en parlerai tout à l'heure sur l'*agribashing*-, j'ai souhaité, pour que chacun comprenne bien, que vous puissiez rencontrer le procureur de la République, ce qu'il a accepté parce qu'il est très disponible et qu'il est à votre écoute. Il n'est pas non plus laxiste sur l'*agribashing*. Et nous avons eu une réunion dans mon bureau avec les responsables -et vous étiez présent, Monsieur le président- où il vous a apporté des éléments. C'est donc de la responsabilité du procureur de la République de vous apporter les éléments de réponse. Il a accepté de le faire et je sais qu'il est tout à fait disponible sur l'ensemble de ces sujets.

Après, la seule chose que je ferai comme commentaire, mais sachant que cela relève de l'autorité judiciaire, c'est que l'autorité judiciaire ne peut agir que dans un cadre législatif et le cadre pénal prévu par la loi. J'y reviendrai sur l'*agribashing* tout à l'heure, mais pour nous, c'est de trouver l'infraction à la fois pour que les services de police ou de gendarmerie puissent instruire et ensuite pour que l'autorité judiciaire, l'autorité pénale, puisse poursuivre.

Dans notre Etat de droit où nous sommes très vigilants sur les libertés individuelles et ce qu'on appelle les libertés fondamentales, certains s'en servent pour pouvoir agir de façon négative envers la collectivité ou envers ce qui est le fondement de l'organisation sociétale. Mais je m'en expliquerai tout à l'heure.

### **Monsieur François Lavrut**

Clément Pernet nous avait fait part de ces 300 tonnes qu'il fallait rapidement remonter pour qu'il y ait plus de tonnages. En plus, cet abattoir, on l'a voulu de proximité, sachant que j'étais tout jeune, aux JA, à l'époque où quelques-uns se battaient pour reconstruire l'abattoir. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on dit qu'il faut faire des fillères courtes, mais quand on veut augmenter le tonnage pour le rendre économiquement rentable, on voit que l'équation n'est pas aussi simple que cela.

### **Monsieur Nicolas Caire**

François, merci de m'accueillir. Monsieur le préfet, bonjour. Je sais que le temps est précieux à la session de la Chambre d'agriculture, aussi je ne prendrai que 5 minutes pour faire un point sur la viticulture jurassienne. Une nouvelle fois, une petite récolte après la belle récolte 2018, une récolte impactée par le gel de fin avril-début mai. Mais comme cela ne suffisait pas, cela a continué par une fleur qui se passe dans le froid, donc qui se passe mal et des mois de juillet et août qui grillent les raisins, surtout dans les cépages un peu fragiles comme le Poulsard dans le rouge. Je pense que ce sera, une fois de plus, une récolte historiquement basse. Pour l'anecdote, pour la fruitière d'Arbois -qui est tout de même une grosse structure-, c'est sa plus petite récolte depuis 1991. Je pense que la récolte jurassienne va tourner autour de 30 hectolitres et ce sera à peu près tout. On a les remontées des créations de récolte en ce moment.

On a un deuxième dossier qui est tous les jours d'actualité, c'est la prospection pour la flavescence dorée. Alain (Maire-Amiot) connaît bien le sujet, notre nouveau directeur. Il y a eu beaucoup d'expressions de bols noirs, ce qui est un vecteur de la maladie sur le Chardonnay. Cela a entraîné de nombreuses analyses, on est passé de 1 000 échantillons analysés en 2018 à 1 400 échantillons analysés en 2019, donc avec un surcoût. J'ai encore une cohésion du vignoble et des vignerons pour prospecter dans les vignes, mais tous les ans ce sont tout de même de gros efforts au niveau des sociétés des vignerons et je ne sais pas jusqu'où je pourrai tenir la boutique car il y a un effet de lassitude. On n'a pas de remontées -Alain (Maire-Amiot) nous le confirmera-, mais je pense qu'on aura des parcelles qui seront atteintes à plus de 30%, donc avec obligation d'arrachage. Là, je pense qu'on se tournera vers les services de l'Etat pour bénéficier d'un petit coup de main.

Concernant la ZNT, on est dans l'expectative, on attend de voir comment cela va se passer. Moi, je n'ai pas de moyen humain et pas du tout de budget pour mettre en place quelque chose avec les riverains. Dans l'état actuel de la SVJ<sup>41</sup> du Jura, on n'a pas d'ingénieur, pas de personnel à mettre là-dessus, ce qui est bien dommage.

François (Lavrut), tu as parlé gentiment de l'AOC Vin de paille. Sur ce coup-là, je pense qu'on s'est un peu fait avoir.

---

<sup>41</sup> Société de viticulture du Jura

Je pense qu'on va monter jusqu'à l'Europe pour qu'on nous dise nos droits ; donc encore une question de budget, une question de cabinets d'avocats et donc beaucoup de temps de perdu, tout cela pour une région –sachant que je n'ai rien contre la Corrèze– qui n'existe pas au niveau viticole. Il y a eu deux présidents corréziens, c'est ce qui a beaucoup aidé le dossier et cela nous a beaucoup desservis. J'appelle donc un jurassien à devenir président de la République pour faire avancer nos dossiers.

Il y a un autre dossier qui commence à devenir très compliqué pour la taille du vignoble et la taille de notre structure qui est toute petite, c'est la surveillance au quotidien de tout ce qui est appellation et tout ce qui est mention complémentaire comme « vin de paille » et « vin jaune ». On est attaqué en permanence, je vais juste vous donner le dernier exemple. Une gentille société a déposé à l'INPI<sup>42</sup> l'appellation Bulle de vin jaune et Sirop de vin jaune. Cela a été accepté, on est donc encore obligé de nous battre. C'est encore une procédure avec un avocat, etc. La viticulture jurassienne doit encore sortir de l'argent pour se défendre contre l'évidence.

En dernier, je voudrais remercier les services des douanes parce que, souvent, entre les vigneron et les douaniers, c'était un peu compliqué. J'ai une très bonne écoute du service des douanes. On tape toujours sur les services de l'Etat, mais là –et je ne suis pas là pour me faire bien voir-, on a un très bon accueil au service des douanes de Lons-le-Saunier, une super écoute.

Merci François (Lavrut) et Monsieur le préfet, merci à tous.

### **Monsieur François Lavrut**

Merci Nicolas. Il est vrai que ce n'est pas simple en viticulture où on voit que les aléas climatiques marquent fortement. C'est peut-être encore pire qu'en élevage ou en grandes cultures. On en est bien conscient. Encore quelques interventions ?

### **Madame Elise Grosslond**

Je voudrais juste intervenir par rapport à la réponse que vous avez faite, Monsieur le président, à Alban Estor du GAB par rapport à cette histoire de changement climatique et à la conférence que la Confédération paysanne a pu faire hier soir. Ce n'était pas une conférence pour faire peur, déjà, premièrement, car sous couvert d'un scientifique, Sylvain Pellerin, chercheur à l'INRA<sup>43</sup> mais c'était une conférence pour apporter une définition et voir qu'est-ce que peut donner le changement climatique. Nous avons vu également tous les scénarii en commission de la Chambre d'agriculture quand on a travaillé sur le changement climatique. Néanmoins, je pense que l'on peut reconnaître que l'agriculture est aussi responsable, pour sa part, dans le changement climatique, comme le disait Alban Estor par rapport au protoxyde d'azote. Je ne suis pas sûre que la réponse soit de dire qu'il faut être compétitif. À un moment donné, il faut aussi se poser la question de comment on peut faire et nous avons notre part à faire. Je trouve donc que la réponse n'était pas tout à fait adaptée à la question.

<sup>42</sup> Institut national de la protection Industrielle

<sup>43</sup> Institut national de la recherche agronomique

### **Monsieur François Lavrut**

Je reste convaincu que la Chambre d'agriculture est là pour l'ensemble des agriculteurs, la diversité des agricultures et les accompagner toutes autant qu'elles sont. Nous n'avons pas à nous positionner. Il ne me semble pas avoir fait d'erreur dans ma réponse. On est dans un rôle de Chambre d'agriculture.

### **Monsieur Baptiste Alpy**

Il faut tout de même savoir que la Chambre d'agriculture a des techniciens et des Ingénieurs sur le terrain, qui travaillent tous les jours avec des groupes de travail -dont la représentante de la FDGEDA qui était là tout à l'heure- pour améliorer l'utilisation des effluents d'élevage, améliorer la diminution de l'utilisation des engrais. Il y a aussi des techniciens qui travaillent pour la recherche de la diminution des produits phytosanitaires. On a fait le tour de plaine au cours de l'été, pour aller voir, sur le terrain, les effets sur les cultures de céréales. C'était autour de Desnes, sur le village de Villevieux où des agriculteurs font des essais avec du purin d'orties pour essayer d'améliorer les récoltes, sans utiliser de produits phytosanitaires. Je crois que la Chambre encadre tout cela, ceci dans le bon sens paysan pour améliorer l'environnement. On ne peut donc pas accuser la Chambre d'agriculture de ne pas faire son travail. Elle le fait au quotidien avec tous les Ingénieurs et les techniciens qui sont à sa disposition. On répond aussi à la demande sociétale qui est là ; c'est le rôle de la Chambre d'agriculture. L'enjeu ne se fera pas du jour au lendemain, on ne va pas tous passer en bio du jour au lendemain. Ce n'est pas possible, il n'y a pas un marché pour payer l'aliment en bio. Cela se fera avec du temps et la conscience de chaque agriculteur sur sa propre ferme. Mais je crois qu'on ne peut pas mettre en cause les agriculteurs. Ils font le nécessaire, ils vont dans le bon sens. Cela prendra du temps, mais on va dans le bon sens. Certains ont fait le choix d'une agriculture plus protectionniste de l'environnement plus rapidement que les autres. Bravo à eux et que le *challenge* continue, qu'on encadre les autres et qu'on les aide à évoluer. Je crois que c'est comme cela qu'il faut voir les choses et les faire avancer.

### **Madame Elise Grossiord**

Je crois qu'on se trompe de problème. Ce n'est pas par rapport au travail que fait la Chambre d'agriculture que je réponds, c'est par rapport à la réponse, tout simplement. Vous auriez juste dû lui dire que vous y travailliez. C'est la réponse qui ne me convient pas, ce n'est pas ce que fait la Chambre d'agriculture. Le problème n'est pas là. Il pose juste une question en disant : « pourquoi ne parlez-vous pas de cela ? ».

### **Monsieur François Lavrut**

On en parle. C'est simplement que la Chambre d'agriculture est ouverte plus largement que cela, c'est ce que j'ai voulu dire. Je n'ai rien dit d'autre et rien de mal. J'ai expliqué que la Chambre d'agriculture balayait l'ensemble des agricultures et accompagnait l'ensemble des agriculteurs et l'ensemble des projets dans le sens de l'évolution qui est demandé par la société. Je n'ai rien dit d'autre. Et j'ai dit qu'on ne pouvait pas colporter ou communiquer sur des choses qui n'avaient pas une base scientifique et d'essais d'innovation et de recherche. Je n'ai rien dit d'autre.

### **Madame Elise Grossiord**

C'est une base scientifique.

### **Monsieur François Lavrut**

Nous avons largement débordé le temps et Christophe (Buchet) a demandé la parole depuis un certain temps.

### **Monsieur Christophe Buchet**

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le préfet me faisait remarquer, à juste titre, quand François (Lavrut) a dit que la Chambre était sous tutelle de l'Etat, qu'en tant que vice-président, j'étais un opérateur de l'Etat. Je vais donc prendre ma casquette de syndicaliste parce que j'aurais justement quelques revendications vis-à-vis de l'Etat. Vous m'excuserez d'avance, Monsieur le préfet, car je vais en remettre une couche, pour le dire poliment. Sur les DJA, on est, là aussi, plein d'attentions, mais plein de volontarisme aussi. Il ne faut pas que l'on se trompe de combat. On a une quinzaine de dossiers pour l'instant sur l'année 2010. On en aura probablement sur les années qui viennent (2011-2012). Il faut donc qu'on arrive absolument à trouver la solution pour éviter ces déchéances. J'ai bien entendu qu'on était sur une réglementation européenne. Je réaffirme qu'on est aussi sur de la transposition française, que les solutions –comme vous l'avez souligné– ont été prises à partir des années 2015, sachant qu'on est en 2019 et qu'on n'a toujours pas les textes d'application. Ce qui veut bien dire, si des solutions ont été prises, qu'il y avait tout de même un problème avant. Ce qui veut dire qu'on a conscience de ce problème. Donc faisons en sorte de trouver des moyens pour le solutionner.

L'installation, le renouvellement des générations, est une chose sur laquelle on s'est engagé et ce depuis un certain nombre d'années. Il serait dommage de mettre en péril la formation, la viabilité des installations parce que, sur un aspect réglementaire, on n'arrive pas à solutionner les choses. Je dis simplement aussi que lorsqu'on se tourne vers les départements voisins –et là aussi, je pense que l'on peut parler de cohérence–, il y a des solutions qui ont été trouvées avec des problèmes similaires. Je pense donc qu'il faut que nous soyons en capacité de régler cela, que ce soit à l'échelle départementale ou régionale, peu importe, mais il faut tout mettre en œuvre pour trouver les solutions.

Sur l'histoire des abattoirs, Rémi (Hugon) l'a souligné, je peux vous dire que nous sommes tout de même un peu estomaqués. Vous nous avez effectivement permis de rencontrer le procureur de la République, qui nous a dit qu'il fallait déjà arriver à connaître les auteurs de ces méfaits. Rémi (Hugon) a apporté la réponse puisqu'ils sont connus. Ensuite, et là encore, vous nous avez dit que nous étions dans un Etat de droit. Certes, mais je pense que nous sommes aussi dans un Etat de devoirs, et le devoir de faire en sorte que ces personnes qui pénètrent dans un abattoir ou dans une exploitation pour filmer soient poursuivies et punies. Quand on voit ce qui s'est passé dans le département voisin, dans l'Aln, les auteurs ont été punis. J'ai donc du mal à imaginer que, dans notre département, nous n'arrivions pas à en faire autant. Sachez que nous, en tant qu'organisme professionnel syndical, nous serons aux côtés de l'Etat pour que les auteurs de ces faits soient punis.

Je vais revenir sur un autre aspect qui nous tient à cœur, mais, là encore, on vous en fait souvent écho. Je constate effectivement que vous êtes à notre écoute et je suis désolé car je vais y revenir et reprendre les mêmes sujets. Sur l'environnement, la répression systématique avec les sommes qui sont demandées lors de transactions pénales nous paraissent inacceptables. À force de vous côtoyer, je sais aussi ce que vous allez me dire, que cela concerne très peu de dossiers et que cela relève aussi du procureur de la République.

Mais on a tout de même des agents de la DTT qui signent ces courriers, qui proposent des montants et ce sont encore eux qui en discutent derrière. Nous en avons la preuve depuis peu. Sur le fond, cela me gêne. Quand le travail qui est fait par l'agriculteur est reconnu par l'agent comme un travail plutôt bien fait et que, finalement, on lui maintient 6 500 € d'amende uniquement parce qu'il n'a pas fait de demande administrative, cela me gêne et on ne peut pas laisser passer cela. Et quand on parle d'*agribashing*, et je sais que vous êtes conscient de la situation, je pense aussi qu'à un moment donné, il faut aussi que les services de l'Etat fassent preuve de bon sens et aient une attitude respectueuse vis-à-vis du travail des agriculteurs. Il faut donc que nous soyons vigilants à ne pas stigmatiser –car c'est le sentiment que cela nous donne– en laissant certaines choses impunies. Je le dis clairement : quand des ramasseurs de champignons laissent nos forêts dans un état catastrophique au niveau environnemental, avec tous leurs déchets, et qu'il n'y a aucune poursuite derrière, cela fait partie du sentiment de stigmatisation et, derrière, de ce phénomène d'*agribashing*. Ce sont des aspects sur lesquels nous aimerions que les services de l'Etat fassent preuve de bon sens paysan.

Sur les ZNT<sup>44</sup> zones de non-traitement, je vais, là encore, revenir sur ce qu'a dit le ministre à mes collègues mercredi, suite à la manifestation : « La science, rien que la science, toute la science ». Là encore, on ne peut pas écouter les scientifiques lorsqu'ils nous parlent à juste titre de réchauffement climatique et dire que ces mêmes scientifiques sont aux mains des *lobbies* ou des grandes firmes multinationales lorsqu'ils nous parlent de ZNT. Donc, là encore, faisons preuve de pragmatisme et laissons la science faire son travail.

Je finirai sur un autre sujet qui me paraît important, c'est sur la loi EGAlim. Cela fait un petit moment qu'on a travaillé dessus. On en a fait beaucoup de bruit. Malheureusement, on n'en voit pas le retour dans nos exploitations. Monsieur le préfet, vous nous parlez souvent du rôle du législateur. Je pense que le législateur a fait son devoir, on a des lois qui sont sorties. Mais, maintenant, c'est aussi à l'Etat de faire en sorte que ces lois –et c'est l'état d'esprit qui allait avec pour redonner de la plus-value aux producteurs– soient appliquées. Derrière, ce qui me fait peur, c'est qu'on a déjà des filières fragilisées par les prix, je pense notamment à la viande bovine ; on a tout de même beaucoup d'incertitudes sur la PAC, il faut se le dire, et surtout sur son financement. L'aspect CETA a déjà été évoqué, je ne vais pas y revenir, je mettrai simplement un bémol, Madame Brulebois. Comme cela a déjà été dit, on a un certain nombre de tonnages de viande qui transitent par les Pays-Bas qui nous renvoient ces produits sous forme de produits transformés. Là encore, nous avons besoin de davantage de vigilance et de transparence, notamment sur ce qui est annoncé sur ces produits-là. Ce sont aussi des choses sur lesquelles nous devons être vigilants. C'est pour cela que sur ces EGAlim et par rapport à ce qui a été voté, la profession agricole veut maintenant des actes afin qu'il y ait concrètement un retour sur nos exploitations.

Je ne serai pas plus long. J'aurais pu aborder l'aspect des retraites, parce que je crois que les retraites agricoles étaient un engagement du président, mais force est de constater qu'on n'en voit pas le bout.

Pour conclure, je pense qu'on est tout de même devant une complexité du métier dans notre cadre de tous les jours, parce que tout va plus vite, parce que les attentes sociétales évoluent également, parce qu'on a des incertitudes par rapport à l'Europe, par rapport aux financements.

---

<sup>44</sup> Zones de non-traitement

On a aussi des nouvelles technologies avec lesquelles on doit travailler. Parce qu'on a aussi de plus en plus d'acteurs qui veulent travailler sur les aspects agricoles et alimentaires. Tout cela pour dire que, face à ces défis, la profession n'a pas attendu, elle s'est organisée, elle a anticipé. Et je crois que ce qu'on a pu voir aujourd'hui sur le réchauffement climatique et sur les aspects économiques, ce sont des solutions et je suis persuadé que l'agriculture est une solution. C'est une solution pour l'économie française, pour la vitalité des territoires. Je pense que c'est une solution face aux changements climatiques. C'est aussi une solution –je le dis clairement– pour la protection de l'environnement. Simplement, faites-nous confiance et laissez-nous travailler. Merci. (*applaudissements*).

#### **Monsieur François Lavrut**

Merci Christophe. Je ne vais pas revenir sur ton intervention et vais donc passer la parole à Monsieur le préfet. Je rappelle simplement que le marché de Noël aura lieu à la Maison des agriculteurs le 13 décembre, de 13 heures 30 à 19 heures. On vous a joint également dans vos dossiers le livret du Forum des opportunités qui est une première pour la Chambre d'agriculture, comme je l'ai rappelé dans mon intervention, avec 26 ou 28 opportunités différentes, diverses et variées. Monsieur le préfet va faire son intervention et, ensuite, on vous présentera deux petits films, sur 5 minutes, l'un concernant les services adressés aux agriculteurs et, l'autre, axé sur les services adressés aux collectivités.

Monsieur le préfet, vous avez la parole.

Pardon, Madame Brulebois a demandé la parole.

#### **Madame Danielle Brulebois**

Monsieur le président, je vous remercie pour votre invitation. C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que j'assiste aux travaux de la Chambre d'agriculture. Je voudrais remercier et féliciter les membres de la Chambre d'agriculture, les personnels, mais aussi tous nos agriculteurs, les présidents d'associations qui les représentent, les représentants de notre agriculture jurassienne présente ici dans toute sa diversité, ce qui montre la richesse et la grandeur de notre agriculture jurassienne à laquelle je suis attachée, comme tous les élus de ce territoire, parce que l'agriculture jurassienne, c'est nos racines, tant historiques, patrimoniales, qu'identitaires. Nous tenons donc à la soutenir et vous pouvez compter sur mon soutien à chaque fois que vous me sollicitez.

Je voudrais dire aussi que notre agriculture, grâce à vous, ne se porte pas si mal. J'ai suivi les travaux de CER France qui était à Aumont hier. J'étais à Paris, mais j'ai tout de même suivi ces travaux qui montrent que l'agriculture jurassienne ne s'en sort pas si mal dans ce contexte de crises et de défis mondiaux. Tout cela, c'est grâce à votre travail, à votre résilience, à votre engagement dans tous les domaines, que ce soit l'agriculture, l'élevage, la viticulture ou le domaine de la forêt. Vous êtes venus manifester à Paris, je n'ai pas pu être avec vous parce que j'étais au Salon de la viticulture où j'ai rencontré 15 viticulteurs indépendants jurassiens. Mais je sais que vous avez été reçus par le ministre de l'agriculture, avec deux sujets principaux dont l'*agribashing*. Je suis complètement d'accord avec vous pour dire qu'on doit condamner, on ne doit pas accepter, on ne doit pas tolérer ce *bashing*, cette discrimination qui s'applique maintenant dans notre société. Je pense que les réseaux sociaux y sont pour beaucoup, les médias également. L'année dernière à la même époque, c'était les députés, après ça a été le plastique-*bashing*, aujourd'hui c'est l'*agribashing*.

Je pense qu'on part de choses émotionnelles qui ne sont plus du tout rationnelles, on en arrive à de la violence et tout cela est condamnable. Le gouvernement est prêt à condamner tout cela, en particulier l'*agribashing*, les intrusions et les violences contre les agriculteurs. C'est inacceptable. Les agriculteurs font un travail quotidien pour nourrir la population, ce qui est tout de même une fonction élémentaire de notre vie quotidienne, ce n'est donc pas acceptable. C'est pour cela que le gouvernement a mis en place une cellule spécifique qui s'appelle « DEMETER » auprès de la gendarmerie nationale et les services de l'Etat. Après, comme l'a dit Monsieur le Préfet pour la justice, nous sommes dans la séparation des pouvoirs. Nous sommes absolument mobilisés contre ces attaques contre nos agriculteurs. On ne doit pas les tolérer, on doit tous les combattre. C'est un phénomène de société que nous devons tous combattre.

Ensuite, vous avez parlé d'EGAlim. Effectivement, le compte n'y est pas ; le ministre de l'agriculture me le disait encore il y a peu. Le compte n'y est pas, mais sachez que le gouvernement est vraiment déterminé pour faire appliquer la loi. Dès le mois de décembre -les contractualisations intervenant au mois de décembre-, tous les acteurs seront réunis autour de la table afin que chacun prenne ses responsabilités et que chacun respecte la loi. Le principe d'EGAlim a tout de même été de mettre autour de la table tous les acteurs concernant l'agriculture, ce qui est une première. On a mis autour de la table les producteurs, les agriculteurs, les transformateurs et les distributeurs. Je ne vous cache pas que les difficultés viennent tout de même de la grande distribution. J'ai participé à la commission d'enquête sur les pratiques de la grande distribution et, pour faire respecter la loi aujourd'hui, c'est tout de même compliqué avec la grande distribution qui est internationale aujourd'hui. Mais c'est possible. J'ai rencontré Antoine Fievet, le PDG<sup>45</sup> de Bel, qui m'a dit : « EGAlim, c'est bien et, EGAlim, ça marche et ça se construit. Nous, nous sommes en train de le faire et nous voudrions que les autres industriels prennent exemple sur nous ». Il m'a dit, par exemple, que le lait industriel, qui se vend aux alentours de 360 €/tonne aujourd'hui, il l'achète 371 €/tonne. Donc c'est possible, il faut que cela marche et il faut que tout le monde se mobilise pour que cela marche et cela doit marcher. D'ailleurs, souvent, à Paris, est cité le sujet du Comté, le principe de contractualisation où les agriculteurs ont réussi à contraindre à la fois les transformateurs et à la fois la grande distribution. Ils ont même contraint l'Europe puisqu'ils ont su imposer leur cuivre, leur toile et leur bois, ce qui n'était pas évident. Je tiens donc à vous dire que nous travaillons sur EGAlim. Vous avez parlé de la provenance, du contournement de la loi. On est en train de travailler sur l'étiquetage et nous allons exiger, si nous y arrivons par rapport au cadre européen, que l'étiquetage indique la date de naissance, le lieu de naissance, le lieu d'abattage et le lieu de transformation. On est en train de travailler là-dessus ; je vous avoue que c'est compliqué, mais nous sommes déterminés.

Ensuite, vous avez parlé des ZNT. Effectivement, le ministre privilégie la voie du dialogue, la voie des contrats locaux, la voie des chartes locales. Sur ce sujet -l'ANSES<sup>46</sup> avait rendu un avis le 14 juin-, il rappelait des distances de référence de 10 mètres et de 5 ou 3 mètres. Je pense que nous tous, nous devons faire confiance à la science, on peut faire confiance à la science, dans notre pays. Si on impose des choses, j'ai défendu le principe qu'elles devraient être compensées et indemnisées auprès de nos agriculteurs ou de nos viticulteurs.

---

<sup>45</sup> Président directeur général

<sup>46</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Tout cela se fait dans le dialogue et il faut que des solutions soient trouvées, ceci au plus près du terrain. Sur la viticulture, il y a effectivement le sujet de la maladie de la vigne. On travaille aussi là-dessus. Il y a le sujet des aléas climatiques et j'ai justement été sollicitée plusieurs fois par des viticulteurs, surtout du côté d'Arbois-Poligny, qui attendent toujours les aides. Je vous demanderai donc un rendez-vous, Monsieur Iemmolo, pour voir où nous en sommes par rapport à tout cela et sur le gel de cette année. Sur le vin de paille, la Corrèze, ce n'est pas grave, c'est du vin paillé...

**Monsieur Nicolas Caire**

Non, non ! C'est une AOC vin de paille, ce n'est pas du vin paillé. C'est fini.

**Madame Danielle Brulebois**

Ils ont l'AOC vin de paille. La Corrèze, ce n'est pas grave, mais il ne faut pas qu'on s'endorme parce que cela peut s'étendre à d'autres vignobles.

**Monsieur Nicolas Caire**

Ce n'est pas un vol de notoriété, c'est un vol de produit. C'est très grave !

**Madame Danielle Brulebois**

C'est grave, je suis d'accord avec vous, mais il faut réagir. Je l'ai appris dans le journal. Mais je suis prête à vous aider sur le sujet. En tout cas, félicitations à vous tous et merci.

**Monsieur François Lavrut**

Merci Madame la députée. Je passe toute de suite la parole à Monsieur le préfet.

# Clôture par Monsieur Richard Vignon, préfet du Jura

## Monsieur Richard Vignon

Madame la députée, Madame la conseillère régionale, Monsieur le président de la Chambre d'agriculture, Monsieur le directeur départemental des territoires, Mesdames, Messieurs, beaucoup de choses ont été abordées, je ne vais pas tout reprendre. J'avais tout de même prévu de noter la santé financière de la Chambre d'agriculture, Monsieur le président, puisque vous avez dit que l'Etat exerçait une tutelle. Oui, la Chambre d'agriculture est effectivement un opérateur de l'Etat, mais un opérateur partagé avec les exploitations, le monde agricole. Votre budget est en déséquilibre pour la deuxième année, mais on a pu constater, avec nos services, qu'en tant que bon gestionnaire, vous aviez pris un certain nombre de précautions qui expliquent aussi cela. Mais si j'en parle, c'est parce que vous étiez venu m'indiquer le souci que vous aviez sur le projet de loi de Finances qui prévoyait une baisse de 15% de la TATFNB. Tout un travail a été fait, de concert aussi avec les parlementaires. J'ai fait remonter auprès du ministère, comme beaucoup de mes collègues, en ce moment où on vous demande beaucoup en tant qu'opérateur de l'Etat –et j'y reviendrai sur la transition énergétique-, même si chacun s'accorde à dire –et le ministre vous l'a rappelé– qu'il était important que tout le monde contribue à la diminution de l'endettement public et de la charge financière des dépenses publiques, que ce n'était pas une bonne idée et, par conséquent, cela a été retiré.

Vous avez beaucoup parlé de *l'agribashing*. Je veux bien, Monsieur le président, que vous interpelliez l'Etat et que l'Etat ait une responsabilité à prendre pour lutter contre *l'agribashing*. Madame la députée a rappelé que, l'année dernière, à cette époque, c'étaient les élus. C'était tout ce qui était autorisé qui était effectivement sur la sellette. Nous en avons d'ailleurs l'habitude puisque nous avons l'impression que *l'état-bashing* est devenu un sport partagé par tout le monde. Mais je voudrais aussi rappeler que, pas plus tard qu'il y a quelques jours, je présidais une réunion avec les policiers et qu'eux se plaignaient de critiques et du *bashing*, auxquels les forces de sécurité avaient droit. Nous sommes donc effectivement dans une société où des minorités agissantes, grâce aux réseaux sociaux, avec quelquefois la complaisance d'un certain nombre de chaînes d'information continue, se permettent de jeter, comme cela, en pâture telle ou telle profession, telle ou telle activité. Et c'est repris. Est-ce partagé par beaucoup de nos concitoyens ? Je suis quelqu'un d'optimiste, je ne le pense donc pas. J'espère que non parce que j'entends encore très souvent l'estime que portent nos concitoyens aux maires, aux élus, aux parlementaires. J'entends aussi très souvent, dans les derniers sondages qui ont eu lieu, le soutien qui est apporté aux policiers, aux gendarmes. Et j'ai même vu dans des sondages celui apporté aux agriculteurs. Mais je sais que cela vous blesse, ce qui est compréhensible. À votre place, je serais tout aussi blessé, au même titre que lorsque l'Etat est attaqué, cela me blesse. Cela me blesse parce que je sais aussi les efforts que nous faisons. Je sais aussi l'action qui est menée.

Je sais aussi les efforts qui sont demandés aux équipes, dans les services de l'Etat où, chaque année, on diminue les effectifs en augmentant en même temps l'activité et la complexité de notre monde d'aujourd'hui. C'est un monde qui est complexe pour vous, mais c'est un monde qui est complexe pour tout le monde. Pour autant, quand on nous attaque, quand on nous critique, quand on ne veut pas reconnaître les avancées que vous avez rappelées, Monsieur le président, l'action que le monde agricole a fait pour progresser, pour mieux protéger l'environnement, même s'il reste encore à faire et même beaucoup à faire -j'y reviendrai-. Il est vrai qu'il est blessant que personne ne le dise suffisamment fort alors que, dès qu'il y en a qui le critique, on l'entend très fort. Là aussi, cela fait partie de notre monde dit « moderne » où tous ceux qui apportent du positif, on ne leur donne pas la parole. Par contre, dès que quelqu'un critique, il a droit à tous les médias possibles et imaginables. J'étais d'ailleurs, hier, en réunion place Beauvau, convoqué par le ministre de l'intérieur. J'ai rencontré plusieurs collègues et j'ai croisé mon collègue de Rouen, Pierre-André (Durand), que je n'avais pas revu depuis l'affaire de Lubrizol. Je suis donc allé en discuter avec lui. Il me disait que cela avait été vraiment extraordinaire, qu'il était, en tant que préfet, entouré d'ingénieurs chimistes, d'ingénieurs de la DREAL, de conseillers divers et variés, qu'il faisait des réunions où tout le monde se mettait d'accord sur les actions à porter, sur l'état réel de la situation sur Rouen. Lorsqu'il communiquait, on lui donnait 20 secondes d'antenne pour dire où en étaient la science et l'action menée et, derrière, il y avait deux ou trois heures où n'importe qui venait dire le contraire. Vous avez donc celui qui n'y connaît rien, mais qui met sur un réseau social que ce que le préfet dit n'est pas vrai et on en discute sur les plateaux télé avec moult spécialistes de tous poils, qui sont d'ailleurs, pour certains, plus de tous poils que des spécialistes. C'est tout de même terrible ! Et on est dans ce monde. La réalité est là. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on agisse, mais il faut que vous preniez en compte cette dimension sociologique qui est celle d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, vous avez deux socles dans l'Etat de droit et c'est la force de la République, la force de la France. Vous avez, premièrement, quelque chose que nous avons dans notre ADN<sup>47</sup> de la construction de notre pays qui sont les droits fondamentaux, les droits des libertés individuelles. Je vous rappelle d'ailleurs qu'au-dessus de la Constitution, il y a le Préambule et, dans ce préambule, il y a les droits de l'homme. C'est tout de même un point dont on est très fier dans le pays des lumières. Mais il y a une contrepartie à cela. Le législateur avait bien compris que cela ne pouvait marcher que si, d'un autre côté, il y avait un deuxième socle qui était celui du droit de l'intérêt général, de l'intérêt collectif et du respect de l'intérêt collectif. L'un donne des droits, l'autre donne des devoirs. Or, aujourd'hui, force est de constater qu'avec ce que nous voyons aujourd'hui, la façon dont les réseaux sociaux résonnent -comme caisse de tambour et non pas avec leur tête-, le deuxième pilier est en train de s'effriter. Il est effectivement en danger. Aujourd'hui, on parle beaucoup de libertés individuelles, de droits, des droits fondamentaux, des droits de l'homme, des droits individuels, mais on oublie l'intérêt général. C'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet que les magistrats ont aussi à rencontrer, parce que la construction juridique de notre pays, celle qui sert pour l'action pénale parce que les magistrats, qu'ils soient du parquet ou du siège, ils ne sont pas là pour décider de ce qui est bien ou pas selon leur humeur ou leur façon de penser, ils sont là pour appliquer la loi.

---

<sup>47</sup> Acide désoxyribonucléique

Et on voit aujourd'hui que la construction juridique, dès lors qu'il n'y a plus, par-dessus, le pacte social, le pacte républicain qui faisait sens dans notre société, certains utilisent les droits individuels et viennent en contrariété avec les droits qui protègent la société. Ce qui est un vrai sujet de société. C'est ce qui pose des difficultés lorsqu'on veut poursuivre tel ou tel individu parce que, derrière, ils utilisent tous les interstices qui leur permettent d'attaquer le droit collectif pour pouvoir défendre leur façon de faire. C'est le cas de ce que je vous disais tout à l'heure, des extrémistes de tous poils qui sont, aujourd'hui, en train d'abîmer la République. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas rien faire. Cela ne veut pas dire que les parlementaires ne font rien. Cela ne veut pas dire que les services de l'Etat ne font rien. Mais comme c'est un changement sociétal, cela prend du temps.

Cela n'a rien à voir avec l'agriculture, mais pourquoi le ministre a-t-il convoqué tous les préfets ? C'est précisément pour qu'on réfléchisse à quel plan d'action nous allons mettre en place pour lutter pour l'islamisation et le repli communautaire. Parce notre société n'était pas faite pour qu'il y ait du repli communautaire. La laïcité était faite pour que chacun soit libre de croire ou de ne pas croire, pour que toutes les religions puissent, indépendamment du pouvoir politique, s'exprimer. Or, qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui ? On constate que certains prennent en otage une religion pour venir mettre à mal les lois de la République, en utilisant précisément les lois individuelles des droits de l'homme. Hier, nous étions donc en réunion sur ce thème et plusieurs ministres sont venus, Julien Denormandie, Monsieur Blanquer de l'Education Nationale, Madame Schiappa sur les droits des femmes, bien évidemment le ministre de l'Intérieur. Tout cela pour que la collectivité, les services de l'Etat, la responsabilité du gouvernement, celle des services de l'Etat puissent voir comment on peut lutter contre cela, mais cela prend du temps.

J'entends ce que vous dites sur l'*agribashing*. Madame la députée a rappelé que le ministre venait de mettre en place, avec le ministre de l'Intérieur, la cellule gendarmerie nationale qu'on appelle « DEMETER », qui va permettre de voir quelles sont les actions que l'on peut mener pour lutter précisément contre les intrusions. Le procureur de la République vous a expliqué, dans mon bureau, que le problème du droit tel qu'il est fait, c'est qu'on a toujours pensé que l'intrusion était une infraction pour l'intrusion à domicile. Cela n'a pas été prévu pour des abattoirs parce qu'on n'aurait jamais pensé qu'on pourrait faire des intrusions dans les abattoirs pour venir filmer la façon de faire. Tout cela demande donc une autre construction et cela demande évidemment du temps.

Pendant ce temps-là, il est évident que cela vous fait mal et, pendant ce temps-là, le rôle de l'Etat est d'être à vos côtés et de vous défendre. C'est ce que nous faisons. Je vous ai rappelé combien j'avais donné des instructions à la gendarmerie pour pouvoir poursuivre systématiquement lorsqu'il y a des incivilités. Je vous ai d'ailleurs demandé de ne laisser aucune incivilité sans réponse, même si cela prend du temps, je le sais, même si c'est chronophage. Il faut qu'ensemble, nous fassions barrage à ces modes dits nouveaux qui n'ont rien de nouveaux, sinon qu'aujourd'hui, ils ont des caisses de résonance qu'ils n'avaient pas avant.

Et puis il y a aussi l'action de communication. Je vous félicite sur les actions de communication. Je félicite les Jeunes Agriculteurs avec l'*agroloving*, que j'ai bien aimé. Vous avez raison. Et des actions comme le marché de Noël que vous faites le 13 décembre concourent à lutter et à être une contre-réponse à cet *agribashing*. Cela nécessite aussi des réponses pénales.

Je n'ai pas, Monsieur le président, l'intention de discuter de cas qui sont -comme je vous l'ai dit- sous la responsabilité du procureur de la République ; il ne m'appartient pas de les commenter dans une séance publique. Voilà ce que je voulais vous dire sur *l'agribashing*, mais je voudrais vraiment que vous ayez la conviction que nous sommes non pas à vos côtés, mais nous sommes en train de combattre, certes avec vous, mais en train de combattre toutes ces formes qui mettent en péril des corporations, des Institutions. L'agriculture fait partie de notre pays, comme vous l'avez dit, vous assurez l'alimentation de la France, vous tenez les paysages de la France, vous tenez le monde rural, il est donc évident que l'Etat a le devoir de vous aider, de vous défendre et de vous protéger.

Sur les accords de libre-échange, beaucoup de choses ont été dites, notamment la position de l'Etat. Je voudrais tout de même -mais Madame la députée l'a très bien fait- rappeler qu'il ne faut pas confondre CETA et MERCOSUR et que le ministre de l'agriculture a très clairement rappelé que le débat sur le MERCOSUR n'avait plus lieu d'être car le projet d'accord ne sera jamais ratifié. Vous ne pouvez donc pas avoir meilleure assurance : il ne sera jamais ratifié. Par contre, je ne reviens pas sur les conditions dans lesquelles s'est construit le CETA, Madame la députée l'a très bien fait. Comme cela a été rappelé, le CETA désavantage certains pans de l'agriculture, mais en avantage aussi d'autres, notamment tout ce qui est produits laitiers et agroalimentaires AOP. En revanche, c'est vrai que pour tout ce qui viande bovine, porcine, ceci mérite d'être regardé de près.

Vous avez parlé des contrôles. Oui, il y a des contrôles. Sont-ils suffisants ? Il y en a, ils sont renforcés. S'il le faut, ils seront encore renforcés, d'ailleurs dans tous les domaines. Sur les coûts de production dans certaines filières, on sait très bien qu'il y a des choses sur lesquelles il faudra accentuer les contrôles. J'ai quelques chiffres sur l'application du seuil des reventes et la limitation des promotions parce que cela faisait partie de vos demandes. Cette année, 3 500 contrôles ont été réalisés. La ministre chargée de la consommation et de la répression des fraudes, Madame Pannier-Runacher, s'est engagée à ce qu'il y ait 6 000 contrôles sur l'année 2019. Ce qui veut dire qu'il y aura, dans toute cette dernière période, plus de 2 500 contrôles qui seront faits sur les promotions.

Sur les aléas climatiques et l'accompagnement de l'Etat, on ne va tout de même pas faire le procès de nos aînés. Parce que j'entends aussi beaucoup dire : « Dans quel état on nous lègue la planète ? ». Nos aînés ont fait comme nous sommes en train de le faire, ils géraient le présent et ils se préoccupaient de l'avenir. Mais il faut qu'il y ait, entre le présent et l'avenir, le juste équilibre qui permette de vivre. Je voudrais donc tout de même rappeler à ceux qui *bash* précisément l'agriculture, qu'il y a 30 ou 40 ans en arrière, peut-être un peu plus, lorsqu'on sortait de la guerre -j'en parlais avec mes grands-parents- on crevait de faim ! Il fallait donc nourrir, il fallait reconstruire la France. Tout cela a mis effectivement en place l'agriculture intensive qui n'avait pas forcément toutes les vertus ; les données scientifiques de l'époque n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Quand on s'est rendu compte qu'il y avait des difficultés, des efforts ont été demandés et vous les avez réalisés, vous êtes d'ailleurs en train de les poursuivre. Je dis cela parce que je suis agacé d'entendre, là aussi, le *bashing* des générations antérieures parce qu'elles ont fait ce qu'elles ont pu et, tout compte fait, elles nous permettent de vivre aujourd'hui dans la cinquième puissance du monde et on ne vit pas si mal, même s'il y a des gens qui vivent dans la précarité, même s'il y a des Inégalités. Donc arrêtons de *basher* les aînés.

Maintenant, arrêtons aussi de chercher la responsabilité chez les uns et chez les autres ; nous sommes tous responsables de cette situation, les aînés pour une partie, l'agriculture aussi, vous l'avez dit fort justement, mais l'industrie n'a tout de même pas aucune responsabilité. Tout le monde a des responsabilités, y compris les jeunes générations. Moi, quand j'entends les jeunes générations faire des leçons, c'est très bien. Ils font des leçons sur quoi ? Sur des smartphones, par Internet. Sait-on le coût carbone de ces outils ? Il est énorme. Est-ce que vous savez que Google consomme 3% de l'électricité des Etats-Unis ? Donc, tout le monde y participe, le consommateur, etc, donc tout le monde participe à l'empreinte carbone et tout le monde a une responsabilité. Mais quand on a dit cela, on n'a rien dit. Ce qui est important, ce n'est pas de savoir qui est responsable, c'est de savoir ce qu'on fait pour éviter l'inéluctable, l'inéluctable étant le réchauffement climatique avec les conséquences que nous connaissons, conséquences dramatiques. Chacun doit donc réfléchir dans sa façon d'être, dans sa façon de vivre et aussi dans son activité professionnelle. Vous avez donc une responsabilité, mais vous avez surtout la responsabilité non pas de l'état des choses, vous avez la responsabilité de savoir ce que vous allez faire pour qu'on évite ces difficultés rencontrées par le réchauffement climatique. Moi, je n'ai pas le sentiment que vous soyez irresponsables, sinon je vous le dirais. J'ai plutôt le sentiment que chacun fait des efforts. Il y en a qui peuvent faire des efforts rapidement ; vous l'avez très bien dit et j'ai apprécié votre réponse. Vous l'avez très bien dit : chacun fait les efforts qu'il peut, il y en a qui vont très vite et d'autres peut-être moins vite. Le rôle de la Chambre d'agriculture est d'accompagner tout le monde en ayant une vision la plus lucide de ce que sera notre avenir dans 5 ou 10 ans, ce n'est pas dans 30 ou 40 ans -et vous l'avez fort bien expliqué- avec le problème de la forêt, avec le problème des vignes. C'est sûr que le réchauffement climatique, le gros problème qu'il pose, c'est qu'il ne se fait pas de façon linéaire. C'est comme quand on dit d'un corps humain qu'il va très bien puisqu'il est à 37,5 degrés. Mais si la personne a la tête dans le four et les pieds dans le congélateur, bien sûr qu'il fait 37,5 degrés, mais il ne va pas bien. C'est ce qui se passe aujourd'hui sur notre planète, nous avons des périodes de gel qui sont tardives, au moment où les vignes ont déjà bourgeonné. Et pourquoi ont-elles déjà bourgeonné ? Parce que pendant une certaine période, il faisait trop chaud. Et puis on a aussi des périodes de sécheresse, des périodes de grande chaleur qui nous ont posé de grosses difficultés.

Dans les aides immédiates, là aussi l'Etat doit faire des choses. Je vous rappelle qu'il y a eu le dégrèvement de la TATFNB. Il y a aussi, cette année, des mesures qui ont été prises, des mesures de dégrèvement d'office, notamment pour toute la région fourragère plaine, Bresse et vignoble, avec un taux de dégrèvement de 30%. Ce sont 273 000 € d'aides directes.

Il y a aussi des dispositifs de calamité agricole qui ont été demandés. On travaille sur les arboriculteurs, sur les apiculteurs aussi. On ne les a pas entendus, je ne sais pas s'il y en a dans la salle, mais eux aussi ont des difficultés.

Concernant les viticulteurs, nous avons des indemnités sécheresse de 2018 qui n'avaient pas pu être prises dans le cadre des 11 à 13% qui vont pouvoir être corrigées. On me dit que ce n'est pas pour les viticulteurs. C'est pour tout le monde, donc de façon générale. C'est encore mieux !

J'aurais aussi voulu vous parler des avances des aides PAC puisqu'elles ont eu lieu. Là, ce n'est pas un grand fait d'armes, je le fais donc avec beaucoup d'humilité puisque, *a priori*, en 2019, nous sommes revenus à la situation normale. Il était donc effectivement temps qu'on y arrive, surtout qu'on arrive à la prochaine programmation. Cette prochaine programmation est importante.

Vous savez qu'elle doit prendre en compte le réchauffement climatique, elle doit prendre en compte la transformation de la filière agricole et alimentaire, elle doit avoir une ambition environnementale. Le sujet sera donc particulièrement suivi par le ministre de l'agriculture.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. Je voudrais conclure en vous disant que je suis convaincu que la profession agricole s'est vraiment saisie, en règle générale -donc avec les exceptions qui vont avec- des enjeux auxquels nous allons être confrontés dans les prochaines années. J'ai évidemment bien compris aussi que, pour cela, il faut vous laisser du temps, qu'il faut aussi vous accompagner, y compris financièrement. Cela fera d'ailleurs l'objet de discussions, Madame la conseillère régionale, avec le Conseil régional, notamment dans le cadre de la nouvelle PAC, comment on va aider les agriculteurs à pouvoir assurer cette transition ? Mais je crois qu'on a vraiment tous besoin de ne pas s'opposer les uns aux autres, de ne pas rechercher les responsabilités d'avant, mais d'être plutôt en mode de savoir comment, ensemble, on va pouvoir relever l'ensemble de ces défis. Ils sont sociologiques, ils sont environnementaux, ils sont économiques. Je voudrais que vous ayez vraiment le sentiment... En tout cas, je l'ai parce que je connais Didier Guillaume comme ministre de l'agriculture et je sais très bien l'impulsion qu'il donne au ministère, je sais comment les services de l'Etat abordent les sujets de l'agriculture dans le département du Jura, je connais les bonnes relations que nous entretenons. Et je terminerai par l'excellence de la Chambre d'agriculture qui fait un travail remarquable en complément de celui des services de l'Etat. En conclusion, j'aurais tendance, au moment de vous quitter, à regarder plutôt le verre à moitié plein que celui à moitié vide.  
*(applaudissements).*

**Monsieur François Lavrut**

Merci Monsieur le préfet. Je réitère ma demande d'un dialogue constructif ensemble, dans l'intérêt de l'ensemble des agricultures du Jura, entre les services publics, la Chambre d'agriculture et la profession agricole. Merci.

Je vous propose de visionner les deux films : services aux agriculteurs et services aux collectivités.

Ensuite, vous êtes tous invités -Monsieur le préfet, j'espère que vous prendrez le temps de venir déjeuner avec nous- à l'hostellerie des Monts Jura.

*(diffusion de deux films).*

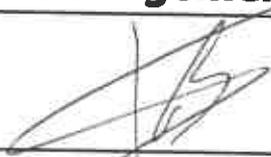
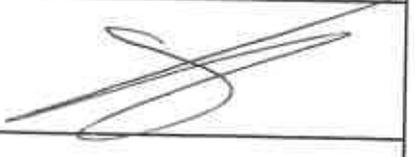
- : - : - : - : - : - : -

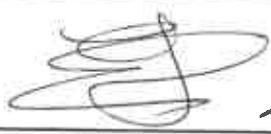
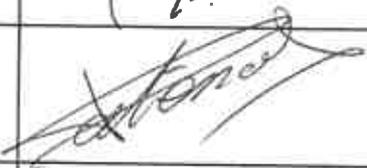
*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 47)*

# Annexes

*Annexes*

# Session du vendredi 29 novembre 2019 au siège de la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier

| N° ordre | Collège                                                        | Titre    | Prénom usuel  | NOM              | Emargement                                                                            |
|----------|----------------------------------------------------------------|----------|---------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Jean-Baptiste | <b>ALPY</b>      |    |
| 2        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Franck        | <b>BAILLY</b>    | EXCUSE                                                                                |
| 3        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Madame   | Isabelle      | <b>BAILLY</b>    |    |
| 4        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Madame   | Yevgeniya     | <b>BANDERIER</b> |                                                                                       |
| 5        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Olivier       | <b>BLONDEAU</b>  |                                                                                       |
| 6        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Cédric        | <b>BONGAIN</b>   |  |
| 7        | Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA    | Monsieur | Mathias       | <b>BOUILLET</b>  |                                                                                       |
| 8        | Collège des propriétaires forestiers                           | Monsieur | Patrick       | <b>BOURGEOIS</b> |  |
| 9        | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Christophe    | <b>BUCHET</b>    |  |
| 10       | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Alexandre     | <b>CAMUSET</b>   |  |
| 11       | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                  | Monsieur | Eric          | <b>DRUOT</b>     |  |
| 12       | Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles | Madame   | Carmel        | <b>DUC</b>       |                                                                                       |

|           |                                                                                         |          |             |                  |                                                                                       |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>13</b> | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                                           | Monsieur | Vincent     | <b>DUQUET</b>    |     |
| <b>14</b> | Collège 5e - Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de | Monsieur | Emmanuel    | <b>FERREUX</b>   |    |
| <b>15</b> | Collège 4 - Anciens exploitants agricoles et assimilés                                  | Monsieur | Christian   | <b>GERARD</b>    |    |
| <b>16</b> | Collège 5d - Caisnes AMA et MSA                                                         | Monsieur | Jean-Pierre | <b>GROS</b>      |                                                                                       |
| <b>17</b> | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                                           | Madame   | Elise       | <b>GROSSIORD</b> |    |
| <b>18</b> | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                                           | Monsieur | Rémy        | <b>GUILLOT</b>   |    |
| <b>19</b> | Collège 3a - Salariés de la production agricole                                         | Monsieur | Jean        | <b>JOUFFROY</b>  |                                                                                       |
| <b>20</b> | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                                           | Monsieur | François    | <b>LAVRUT</b>    |  |
| <b>21</b> | Collège des propriétaires forestiers                                                    | Monsieur | Jacques     | <b>LOUIS</b>     |  |
| <b>22</b> | Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés                                           | Madame   | Sylvie      | <b>MICHAUD</b>   |  |
| <b>23</b> | Collège 5a - Sociétés coopératives agricoles de production                              | Monsieur | Patrick     | <b>MOUGEOT</b>   |                                                                                       |
| <b>24</b> | Collège 2 - Propriétaires et usufruitiers                                               | Monsieur | Gilbert     | <b>MOYNE</b>     |  |
| <b>25</b> | Collège 5c - Caisnes de Crédit Agricole                                                 | Madame   | Marielle    | <b>PATENAT</b>   |  |
| <b>26</b> | Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles                          | Monsieur | Emmanuel    | <b>PERROD</b>    |                                                                                       |

|           |                                                                             |          |          |                 |                                                                                       |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------|----------|----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>27</b> | Collège 5b -<br>Autres sociétés<br>coopératives<br>agricoles et SICA        | Monsieur | Nicolas  | <b>PERRODIN</b> |                                                                                       |
| <b>28</b> | Collège 1 - Chefs<br>d'exploitation et<br>assimilés                         | Monsieur | Frédéric | <b>PERROT</b>   |                                                                                       |
| <b>29</b> | Collège 1 - Chefs<br>d'exploitation et<br>assimilés                         | Madame   | Lucie    | <b>PONCET</b>   |    |
| <b>30</b> | Collège 3a -<br>Salarisés de la<br>production<br>agricole                   | Monsieur | Sylvain  | <b>PONCET</b>   |                                                                                       |
| <b>31</b> | Collège 1 - Chefs<br>d'exploitation et<br>assimilés                         | Monsieur | Emmanuel | <b>RIZZI</b>    |    |
| <b>32</b> | Collège 1 - Chefs<br>d'exploitation et<br>assimilés                         | Monsieur | Nicolas  | <b>SAIVE</b>    |    |
| <b>33</b> | Collège 5b -<br>Autres sociétés<br>coopératives<br>agricoles et SICA        | Monsieur | Emmanuel | <b>SCHOUWEY</b> |                                                                                       |
| <b>34</b> | Collège 3a -<br>Salarisés de la<br>production<br>agricole                   | Monsieur | Yves     | <b>SOCIE</b>    |                                                                                       |
| <b>35</b> | Collège 3b -<br>Salarisés des<br>Groupements<br>Professionnels<br>agricoles | Monsieur | Patrick  | <b>VUITTON</b>  |  |